N 2 Deuxième année

15 c. A LYON; — AU DEHORS 20 c.

Mercredi 3 Janvier 1872

JOURNAL DE LYON

IMPRIMERIE EN CHEF : M. A. SCHNEUWLY-REYNARD

LE GÉRANT : THÉRESY.

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

THÉATRE DES ARTS

M. EUGÈNE YUNG

IMPRIMERIE DE J. ROSSIER, RUE MERCIÈRE, 17.

ADMINISTRATION ET BUREAUX A LYON
41 — rue de l'Hôtel-de-Ville — 41

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon	Trois mois : 9 fr.	Six mois : 18 fr.	Un an 36 fr.
Département du Rhône	— 10 fr.	— 20 fr.	— 40 fr
Autres départements	— 12 fr.	— 23 fr.	— 46 fr

(Pour l'étranger : le port en sus.)

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste à l'ordre du gérant.
Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.

Annonces and 1ère : 20 cent. la ligne
Réclam s : 1 fr. la ligne.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

AVIS

Le prix de l'abonnement au JOURNAL DE LYON n'a point changé et demeure toujours inférieur à celui des autres grands journaux de Lyon.

Nous prions ceux de nos abonnés dont l'abonnement est expiré, ou sur le point d'arriver à son terme, de vouloir bien le renouveler le plus promptement possible, afin que l'envoi de leur journal ne subisse aucune interruption, et joindre à leur demande la dernière bande imprimée indiquant exactement leur adresse.

NOUVELLES DU JOUR

2 janvier.

C'est intentionnellement, sans doute qu'en nous transmettant les détails des réceptions officielles qui ont eu lieu à Versailles et à Paris, l'agence Havas termine invariablement le récit de chacune de ces réceptions par ces mots : « Aucun discours n'a été prononcé. »

On ne sait que trop avec quelle inquiétude chez les uns et quel sentiment exagéré de l'importance d'une telle manifestation chez les autres, avec quelle curiosité de la part de tous, on attendait chaque année les paroles tombées de la bouche du souverain qui gouvernait la France. Aujourd'hui que par la loi du sabre l'Allemagne a acquis, pour un temps, une incontestable prépondérance parmi les puissances européennes, l'empereur Guillaume n'aura pas manqué de saisir l'occasion qui lui était offerte d'affirmer cette prépondérance, et de renouveler ses déclarations pacifiques que commenteront ensuite, avec force témoignages de confiance et d'admiration, les feuilles officieuses de Berlin. Hélas! c'est ainsi que cela se pratiquait en France sous le règne calamiteux du dernier Bonaparte.

La République a d'autres façons d'agir, et nous ne pouvons que féliciter le chef du gouvernement de l'exemple de dignité et de la nouvelle preuve de tact qu'il vient de donner en s'abstenant de tout discours politique.

Si [illegible] parole de M. Thiers n'a pas toujours été d'argent, — même alors qu'il traitait des questions de finances, il a la réputation d'exceller, — on peut sûrement dire que dans les circonstances actuelles son silence est d'or.

Laissons donc la parole au Jupiter qui trône à Berlin, et consolons-nous un peu de l'effacement momentané de notre chère et malheureuse patrie, en songeant que les Bonaparte, si nous le voulons fermement, sont à jamais chassés de l'Olympe.

A défaut de discours présidentiel, d'ailleurs, nous avons un discours de prétendant, — prétendant républicain, celui-là, et dont l'ambition, assurément légitime, ne s'inspire, nous le croyons, que du patriotisme le plus ardent et le plus sincère.

Dans le court séjour qu'il vient de faire à Toulon, M. Gambetta a prononcé plusieurs allocutions, dont nous trouvons des extraits dans les journaux du midi.

Le langage de l'ancien délégué du gouvernement de la défense nationale nous paraît avoir été beaucoup plus accentué que celui qu'il tenait naguère à Saint-Quentin. Après avoir expliqué les motifs de son option pour Paris, « ce Paris malheureux, méprisé, honni, cette capitale de la France, mise au ban des villes de France, » M. Gambetta a résumé, en ces termes, le premier devoir des représentants que les électeurs du Var et des Bouches-du-Rhône auront jugés dignes de leurs suffrages :

« Il s'agit donc aujourd'hui plus que jamais de choisir des représentants dont le nom représente l'idée de République.

« Avant toute autre chose, en effet, nos amis à l'Assemblée n'ont qu'une cause à soutenir et à défendre : celle de la République. »

A ces paroles nous applaudissons de tout notre cœur.

Quant aux moyens d'arriver à consolider la République, nous n'avons pas cessé de croire au danger de celui que persiste à défendre M. Gambetta. Une nouvelle campagne entreprise en vue de la dissolution immédiate de l'Assemblée ne peut qu'agiter encore le pays, aigrir les esprits et encourager toutes les intrigues monarchistes. La gauche républicaine refuse de s'y associer, et nous sommes, sur cette question, tout à fait d'accord avec la gauche républicaine.

Où nous trouvons que M. Gambetta a vu juste et a dit vrai c'est quand, s'adressant à une réunion de dames qui avaient tenu à lui être présentées, il a fait ressortir combien est « indéniable et forte l'influence de la femme sur les hommes de tout âge et de toute condition. »

Tout le monde applaudira aux sages conseils qu'il a adressés, en terminant, aux mères françaises, les adjurant « d'élever leurs enfants dans l'amour de la patrie qui, celle-là aussi, est une mère que nous devons aimer, et qui souffre en ce moment. »

Au nombre des documents que publie le *Journal officiel*, nous devons signaler une circulaire du ministre de l'intérieur adressée aux préfets, et relative à la révision des listes électorales.

Aux termes de la loi de 1852, non abrogée, cette révision doit commencer le 1er janvier et se terminera le 31 mars.

La circulaire rappelle que l'Assemblée a seulement imposé aux électeurs municipaux une condition nouvelle en exigeant d'eux la justification d'un domicile réel d'un an au lieu d'un simple domicile de six mois.

La même règle a été étendue aux élections départementales par la loi du 10 août 1871, qui a décidé que ces élections seraient faites sur les listes dressées pour les élections municipales.

Quant aux élections politiques, elles restent, jusqu'à ce qu'une nouvelle législation ait été promulguée, soumises aux prescriptions rappelées dans les décrets du 29 janvier 1871 et les lois des 10 avril et 2 mai suivants, qui faisaient revivre seulement quelques-unes des dispositions de la loi de 1849.

Pour toutes les incapacités électorales, on devra se référer exclusivement au décret organique du 2 février 1852.

Mais comme les nouvelles listes électorales ne seront définitivement arrêtées qu'au 31 mars prochain, les élections auxquelles il y aurait lieu de procéder avant cette époque seront faites conformément aux prescriptions spéciales des décrets de convocation.

En raison de circonstances particulières et de l'obligation qui est désormais imposée aux municipalités d'établir une distinction entre les électeurs municipaux et les électeurs politiques, elles devront, au lieu de publier seulement, suivant l'usage, le tableau de rectification, publier la liste générale des électeurs de la commune.

Nous reviendrons, au reste, sur les points de détail qui sont examinés dans cette circulaire; pour aujourd'hui, nous nous bornons à rappeler que la liste électorale révisée sera déposée au plus tard le 15 janvier au secrétariat de chaque mairie, et que, dans les vingt jours, tout électeur omis sur la liste générale, ou sur la liste des électeurs municipaux pourra réclamer son inscription; de plus, tout électeur inscrit sur une des listes du département a le droit de réclamer, dans le même délai, l'inscription ou la radiation de tout individu indûment inscrit ou indûment omis.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

FRANCE.

Versailles, 31 décembre.

Lord Lyons, M. Okonneff et d'autres représentants étrangers ont dîné hier à l'hôtel de la présidence.

Le dîner en l'honneur de l'empereur du Brésil a été, sur la demande de ce souverain, renvoyé à la semaine prochaine.

Le duc de Gramont était hier à Versailles.

ALGÉRIE.

Alger, 29 décembre.

On a reçu les détails suivants sur le succès remporté le 23 par les goums :

Si Alla aurait été tué et Si Kaddour blessé. Ce dernier est poursuivi vers le sud-est par les goums. Toutes les tribus fuyant avec le marabout sont cernées. Succès complet.

ESPAGNE.

Madrid, 30 décembre.

Le bruit court que le comité des porteurs d'obligations espagnoles en France doit envoyer des représentants à Madrid. Tous les journaux mentionnent des bruits de crise ministérielle qui serait motivée par la question de la nomination du capitaine-général de Cuba.

La question de la nomination des gouverneurs des provinces serait aussi d'après quelques journaux, une cause de désaccord. La crise éclaterait probablement demain dans le conseil.

Il n'y aura pas de réception ce soir au palais à cause de l'anniversaire de la mort du maréchal Prim.

Madrid, 30 décembre, s.

La *Igualdad* dit que la crise a éclaté officiellement. Tout arrangement paraît impossible.

Madrid, 30 décembre, 11 h. 30 soir.

La *Correspondencia* dit qu'en outre des cent millions déposés à la Banque pour le paiement des 201 millions, montant du coupon payable à Madrid, le ministre attend 100 autres millions en lingots d'or, provenant en grande partie de l'opération Urquijo.

Comme preuve de l'état satisfaisant du trésor, la *Correspondencia* dit encore qu'en plus d'une somme suffisante pour payer les semestres de la dette intérieure, le ministra possède 900 et quelques millions de réaux en bons du trésor qui sont rentrés et dont il peut disposer; mais il n'en fera pas usage et aissera seulement en circulation ceux dont l'échéance arrive le 31 janvier.

M. Heredia est parti pour l'étranger avec la mission de donner au paiement du coupon l'impulsion nécessaire pour le terminer dans le courant du mois de janvier, et pour opérer l'échange des titres provisoires du dernier emprunt contre des titres définitifs.

La *Correspondencia* croit que les protocoles de paix entre l'Espagne et les républiques de Bolivie, de l'Equateur, du Pérou et du Chili seront très-prochainement signées à Washington. Les gouvernements de Bolivie, du Pérou, de l'Equateur se sont déjà mis d'accord sur ce poinf. Le congrès chilien a aussi approuvé le traité.

ITALIE.

Rome, 31 décembre.

L'*Opinione* dément le bruit de changements dans le corps diplomatique.

Le comte Brassier de Saint-Simon, représentant de la Confédération de l'Allemagne du Nord, est également arrivé. Il installera ici, sous peu de jours, toute sa légation.

M. de Hubeck est attendu au commencement de janvier pour présenter ses lettres de rappel.

(*Voir la suite des dépêches à la 3e page.*)

LA LOI SUR LA BANQUE

La loi sur la Banque vient d'arriver au port après avoir traversé une discussion ardente, remarquable et fâcheuse à la fois. Remarquable par le talent de plusieurs de ceux qui y ont pris part, fâcheuse par son allure. Il est bien évident que ce n'est pas une augmentation ou une diminution de cent millions dans les facultés d'émission de la Banque (car en pratique le débat roulait sur ce chiffre) qui aurait soulevé des discours aussi passionnés que celui de M. Thiers. Il y avait autre chose ; cette autre chose était que la commission ne représentait pas précisément l'image des amis les plus ardents de M. Thiers, mais bien les champions les plus distingués de l'orléanisme. De là cette lutte presque personnelle, à laquelle nous aurions aimé voir prendre un autre champ-clos que le terrain des affaires. Cela est d'autant plus malheureux que ces apparitions répétées de M. le président de la République à la tribune n'augmentent en rien la force du pouvoir exécutif, malgré l'éclat incomparable de la parole de l'homme. M. Thiers, président de la République, qui ne peut pas être remplacé par la Chambre, ne doit plus se conduire comme le chef d'un parti politique. Ces interventions réitérées dans la discussion des lois ne peuvent que l'affaiblir dans le rôle d'arbitre et de médiateur que nous voulons tous lui donner. M. Thiers est toujours le vainqueur à la tribune française, mais il n'est pas permis au président de la République de triompher aussi souvent.

Maintenons-nous donc, pour apprécier la nouvelle loi sur la Banque, dans l'espace circonscrit qu'elle comporte. C'est convenu : la Banque est autorisée à porter ses émissions jusqu'au chiffre de deux milliards huit cent millions. Il le fallait bien, car il y avait urgence, et la discussion sur ce sujet capital a été menée d'une manière si hâtive qu'aucun contre-projet sérieux n'aurait pu germer. Il faut avouer, du reste, que le projet du gouvernement a été admirablement défendu. C'est dans le discours de M. Henri Germain que nous trouvons les meilleurs raisons pour le justifier. M. Germain s'élève de jour en jour, il a joué, de l'avis de tous, un rôle prépondérant dans cette discussion. Jamais il n'avait mieux parlé, à toutes ses qualités propres, la force, la pénétration et la clarté, il en avait ajouté une autre qu'il saura sans doute conserver, la mesure. La place de M. Germain est désormais marquée au premier rang des orateurs d'affaires et peut-être des futurs hommes d'Etat. Nous nous en félicitons pour l'Assemblée qui a besoin de tels hommes et pour nous qui comptons M. H. Germain parmi nos compatriotes. Inutile d'ajouter qu'il n'était pas prophète en son pays.

Mais ce n'est pas à dire que nous puissions partager l'optimisme de M. Germain et du gouvernemeut sur l'extension de la circulation de la Banque. Ainsi M. Germain paraît donner une base bien fragile à son argumentation, en concluant de ce fait, que la France supportait sans perte au mois de juin dernier une circulation de 2,328 millions, dans le sens de la non-dépréciation, d'une circulation plus lourde, aidée par de petites coupures.

D'abord ce fait est explicable, ainsi que l'a dit M. Bocher, par la position que nous avions à cette époque de gros créanciers vis-à-vis de l'étranger, mais en tout cas, notre expérience est trop nouvelle en ces matières pour autoriser des affirmations aussi nettes. C'est une série d'expériences qui peut pouver quelque chose et non une seule expérience.

Si l'on consulte l'histoire financière des peuples qui ont employé le papier-monnaie, on voit bien que la plus ou moins grande perte sur le billet de Banque, ne se base pas seulemeut sur sa plus ou moins grande abondance, mais plutôt sur les variations du crédit de l'Etat débiteur de la Banque On oublie trop aussi que le fait même du cours forcé contient la dépréciation, à l'état latent pendant une période plus ou moins longue, mais qui finit toujours par se produire. Lorsque le cours forcé est la conséquence des emprunts de l'Etat à la Banque (c'est presque toujours ainsi), il enlève non-seulement au billet de banque son caractère d'équivalence métallique, mais il introduit dans ce billet un nouvel élément, discutable, variable qui est le crédit de l'Etat, tandis qu'il reposait auparavant chez nous, sur un crédit indiscutable, invariable, qui s'appelle le crédit de l'industrie et du commerce français. Voilà le côté grave de la question.

En France comme partout, la conséquence de cet état de choses sera, quelque bon que puisse être notre crédit public, qu'il y aura désormais une controverse constante, pour ainsi dire, établie sur notre billet de banque. Lorsque le crédit de l'Etat sera discuté, et il peut l'être, le billet de banque sera discuté; lorsque les fonds publics seront sérieusement affectés, le billet en subira le contre-coup. C'est ainsi que lorsque l'Italie prit part à la guerre de 1866, son papier tomba soudainement, de 5 à 22 0[0 de perte. Le même phénomène se produirait certainement chez nous si nous avions à soutenir une nouvelle guerre ou à subir une nouvelle révolution. Si notre 3 0[0, cela s'est vu, baissait à 35 ou 40, qui ne voit dans quelle large proportion le billet de banque et avec lui toute la fortune publique dont il est la mesure, serait frappée ?

M. Thiers et ses amis comprennent parfaitement que c'est la solidité inouïe du commerce français qui donne au billet de notre Banque sa véritable valeur et que si le billet restait ce qu'il devrait être, c'est-à-dire la représentation du travail national, aucun des dangers que nous signalons ne serait à prévoir. Aussi il faut voir comme on parle avec emphase de ce commerce français, si inébranlable, si sage. Cela est absolument vrai, l'expérience de tout ce siècle de crises et de tourmentes le démontre, le Français est aussi raisonnable, aussi sage dans ses affaires commerciales. qu'il l'est peu dans les affaires publiques. Mais pourquoi accabler le commerce, en même temps qu'on l'exalte ?

Rien n'est plus préjudiciable à nos intérêts commerciaux que la politique financière du gouvernement et en particulier celle qu'il suit dans la question qui nous occupe. D'une main il s'apprête à entraver la production à l'intérieur, par des droits sur les matières premières qu'il faut bien prévoir, maintenant que l'impôt sur le revenu est rejeté; de l'autre, il fait grever toutes nos importations de l'agio que ses rapports avec la Banque ont créés sur le billet. Notre crédit est soumis à la discussion de l'étranger; si le billet de banque est le signe de notre crédit à l'intérieur, il est aussi le signe de notre crédit à l'extérieur. Lorsqu'un négociant anglais veut vendre à l'un de nous, il doit faire entrer dans ses comptes la valeur actuelle, souvent la valeur future de notre billet de banque, et c'est nous qui payons la différence. On ne tient pas assez compte de l'opinion des marchés étrangers, et en particulier de l'Angleterre, au sujet de nos agissements financiers. C'est pourtant une opinion éclairée et qui n'est pas suspecte, parce que l'Angleterre est appelée à supporter en partie les conséquences de notre politique économique, — on l'a vu récemment. — Eh bien ! l'opinion de nos voisins déplore, d'une voix unanime, la situation que l'Etat fait à la Banque, et les organes les plus haut placés, l'*Economist* et le *Times* en tête, nous en dénoncent fréquemment le danger.

La liaison de l'Etat avec la Banque a imposé encore un autre sacrifice au commerce, c'est la hausse dans le prix du capital. Par un effet singulier qui tendrait à devenir injustifiable s'il se continuait avec les nouvelles facultés accordées à la Banque, le taux de l'escompte est encore à 6 0[0, et au contraire, par un effet très-naturel mais très-regrettable pour nos affaires, le cours forcé repousse les capitaux. Avant la guerre, la France était le plus vaste marché de capitaux du monde après l'Angleterre, les affaires universelles venaient en foule s'y nouer et s'y dénouer, aujourd'hui le capital étranger va là où il est certain du remboursement en métal, et notre capital national lui même commence un mouvement d'émigration, dont il faudra bientôt se préoccuper.

On n'a peut-être pas assez parlé de tout cela dans la discussion à toute vapeur de la loi sur la Banque ; il aurait autant valu sonder ces plaies que de continuer ce système d'éloge à outrance de notre crédit, de nos ressources et de notre admirable institution financière. La vérité sans voiles, c'est que le gouvernement a un besoin immédiat d'argent ; M. Pouyer-Quertier a parlé d'une opération mystérieuse de 200 millions, il s'agit sans doute de parfaire le paiement maintenant à courte échéance des 650 millions. Mais on doit retenir ceci : c'est que le gouvernement seul, et si on le leur permet, les spéculateurs en fonds publics, vont se servir de l'extension de la circulation de la Banque. Le commerce n'a pas, malheureusement pour lui, de si grands emplois de crédit, et il va cependant souffrir de nouveau de la solidarité de crédit qu'on lui impose avec l'Etat et le marché de la Bourse.

C'est un résultat déplorable, sans qu'il soit nécessaire ; aussi serons-nous toujours les adversaires de la politique économique qui l'amène. Nous ne cesserons de le répéter : l'avenir de notre pays et sa richesse sont beaucoup plus intéressés à ce que la production, le travail dans toutes ses branches soient aussi libres et dégrevés que possible et jouissent de leur crédit propre sans alliage compromettant, qu'à ce que l'Etat se trouve plus à son aise par ces prêts faciles de la Banque, ou qu'à ce que la Rente vaille cinq francs de plus ou cinq francs de moins.

L'opportunité d'un emprunt et surtout d'un emprunt *extérieur* est donc plus grande que jamais, soit pour subvenir aux besoins du gouvernement, soit pour soulager la Banque et tenir ainsi en échec les fâcheuses conséquences de la situation actuelle. Cet emprunt à l'extérieur, soit en rente consolidée, soit même en bons du Trésor payables en or, aurait l'effet doublement salutaire de restituer à notre billet de banque son véritable caractère qui est d'être exclusivement commercial et de ramener chez nous le capital étranger. De cette façon nous favoriserions nos importations et

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON
DU 3 JANVIER 1872. (8)

LES

AMOURS D'UN NOTAIRE

PAR

P.-J. STAHL

X

A cinq heures du matin, le garçon vint nous réveiller ; il paraît que Loulou était déjà sur pied.

« Vite, vite, me criait-elle en frappant de ses poings contre la porte de communication; n'oubliez rien, et fermez bien votre malle : il ne faut rien perdre. Et faites bien votre toilette ; l'eau fraîche vous réveillera. Bonjour, mon frère Pouff, as-tu bien dormi ? »

Cinq minutes après, elle entrait comme un ouragan et toute ébouriffée dans ma chambre. « Je me suis trop pressée, dit-elle, j'ai fermé trop vite mon sac de nuit, et la clef qui l'ouvre était restée dedans. C'est très-maladroit ce que j'ai fait là. Prêtez-moi votre peigne, monsieur Pouff, et aussi votre savon. »

Je lui donnai tout cela. elle me le rapporta presque tout de suite, en me tendant ses joues.

« C'est pour remplacer celui d'hier soir, lui dis-je.

— Celui d'hier ? » reprit-elle. Et le souvenir lui revenant : « Ô le vilain frère, qui n'est pas venu embrasser sa sœur ! »

Je lui racontai que je l'avais trouvé endormie.

« Si cela m'était arrivé de te trouver si vite endormi, je t'aurais joliment réveillé, me dit-elle, et avec une bonne tape n'importe où encore. Tu es meilleur que moi, par exemple ! »

Le garçon m'apporta la note.

Mlle Loulou me l'arracha des mains.

« Il fallait en faire deux, dit elle au garçon, en lui donnant un billet de cinq thalers. Nous avons chacun notre bourse, mon frère et moi. Pour cette fois, nous compterons en route, » ajouta-t-elle gravement. Puis s'adressant à moi, après que le garçon fut parti : « Votre oncle ne vous a pas donné tout son argent, je suppose, pour payer leurs dépenses d'hôtel à des jeunes demoiselles qui font semblant d'être votre sœur. »

Et prenant son plus grand air et me faisant des bras et des révérences : « Oh ! si monsieur était mon mari ! Si j'étais Mme Pouff, ou s'il était seulement M. Loulou !...

« Mais je ne me marierai jamais, ajouta-t-elle en fondant en larmes. Les artistes ne doivent pas se marier; madame me l'a dit. »

Ah ! la bizarre enfant ! et quelle était gentille ! Un homme de six pieds l'aurait adorée.

« L'omnibus attend, » dit le garçon en rapportant la monnaie.

La présence du garçon n'avait fait que retarder mon élan ; dès qu'il eut disparu, je me jetai aux pieds de la chère petite : « Ecoute, Loulou, lui dis-je : si tu veux, quand je serai grand tout à fait, je t'épouserai. Je ne veux pas que tu aies du chagrin faute d'un mari.

— Oh ! le bon Pouff, me dit Loulou en riant au milieu de ses larmes, comme il ne sait guère ce qu'il dit et ce qu'il pourra jamais faire ! Mais c'est égal, va, mon Pouff, tu es un très-bon frère de vouloir épouser ta sœur pour l'empêcher de pleurer. Rappelle-toi ce que je te dis : je n'oublierai jamais que toi, qui ne m'as jamais vue même danser, tu m'as dit cette bonne chose-là. Tu as un très-bon cœur certainement, mon cher petit gros Pouff, et tu ferais un très-bon mari ; mais moi, je ne ferais pas une bonne femme du tout. Vois-tu, je ne pense, au fond, qu'à danser mieux qu'aucune n'a jamais dansé. Je veux être plus que Taglioni, et je ne me marierai jamais, afin de pouvoir le devenir sans que personne puisse m'en empêcher. »

Nous nous attardions beaucoup, le maître de l'hôtel prit la peine de monter lui-même : « Mes enfants, nous dit-il, vous allez manquer le train. L'omnibus est déjà parti, mais j'ai fait chercher une voiture et je vais vous conduire au chemin de fer. J'ai besoin d'y aller. »

Ce maître d'hôtel était un très-brave homme ; il avait vu mon nom sur son livre des voyageurs, et ce nom lui rappelant tout à coup celui de mon oncle, qu'il avait beaucoup connu, paraît il, à une époque où mon oncle avait habité l'Allemagne, il avait voulu s'assurer si j'étais de sa famille. Mlle Loulou n'était pas cachotière ; je n'ai jamais eu le défaut d'être très-renfermé. Quand nous fûmes arrivés au chemin de fer, il se trouvait à peu près au courant de nos petites affaires.

Nous étions pris de si court par le temps, que ce fut à grand'peine que je parvins, en me précipitant sur le guichet qui allait se fermer, à obtenir nos deux billets pour Leipsick, pendant que Mlle Loulou était occupée avec le maître d'hôtel, qui fut pour elle d'une complaisance extrême, à obtenir qu'on ne mît pas Mlle Cocotte aux bagages.

XI.

Quand nous fûmes installés tous les trois, Mlle Loulou, Mlle Cocotte et moi dans notre wagon et que le train se fut mis en marche :

« Mais, me dit Mlle Loulou, comme frappée par une réflexion soudaine, nous sommes trop bien ici, c'est du velours sur ces banquettes-là. Nous ne sommes pas en secondes, nous ne sommes pas où je voulais aller. En Allemagne, c'est les secondes qu'il faut prendre ; les premières sont beaucoup trop chères : c'est pour les princes et pour les gens tout à fait riches. Monsieur Pouff, vous avez eu tort de ne pas me laisser prendre les billets moi-même, en secondes on est aussi bien en Allemagne. Ce n'est qu'en France qu'on est mal, dès qu'on n'est pas dans les premières.

— Bah ! dis-je, qu'est-ce que cela fait ?

— Cela fait beaucoup, dit Mlle Loulou qui subitement devint toute rouge ; cela fait que j'avais dans ma bourse de quoi faire ma route dans les secondes, et qu'en payant les premières je n'aurai plus de quoi aller jusqu'à Berlin. Je suis très-mécontente. »

J'essayai d'apaiser Loulu en lui disant que j'avais beaucoup d'argent.

Loulou me répondit assez sèchement que l'argent que j'avais ne la regardait pas, qu'elle ne dépensait que son argent à elle, l'argent de ses appointements, l'argent qu'elle avait gagné ; elle ajouta qu'elle ne faisait jamais de dettes, que Mme la directrice n'entendait pas que ses artistes en fissent, et que je venais de lui faire commettre une faute dont elle n'était pas satisfaite du tout. Les négociations s'entamèrent et prirent tout à coup un caractère qui m'étonna. L'œil noir de Mlle Loulou s'était comme durci. J'ai trouvé plus tard de ces duretés subites chez les êtres qui, élevés dans les privations, savent seuls ce que les questions d'argent peuvent contenir de misères.

Il me paraissait si simple à moi de venir en aide à Mlle Loulou, pour réparer une erreur dont j'étais seul coupable, qu'au lieu de lui savoir gré de sa résistance et de sa colère même, j'en étais à la fois peiné et blessé.

« Il ne s'agit pas, lui dis-je, mademoiselle, de vous donner la petite somme qui va vous manquer; je vous la prêterai, et vous me la renverrez quand vous pourrez.

— Et madame le saura, monsieur, me répondit Mlle Loulou, et moi d'ailleurs est-ce que je l'ignorerai ? »

La crainte qu'inspirait madame à Loulou me donna à penser que la pauvre Loulou avait dû être élevée bien durement, et mon humeur disparut devant cette pensée pour faire place à la pitié.

Je demandai pardon à Mlle Loulou de la peine que je lui causais. Je lui dis que je me repentais beaucoup, et qu'elle me faisait un grand chagrin en ne me permettant pas de lui prêter les vingt-deux francs soixante-dix centimes qui allaient lui manquer; que ce n'était certainement pas agir en bonne sœur, et qu'après ce qu'elle m'avait dit il y avait deux heures à peine, je ne devais certainement pas m'attendre à cela. J'ajoutai que si j'avais été mis par elle dans l'embarras où où elle était, je ne serais certainement pas si fier vis-à-vis d'elle.

Mais la glace, loin de fondre, s'épaississait, le petit visage de Mlle Loulou restait d'une rigidité surprenante.

« Ne me parlez plus, laissez-moi penser, » me dit-elle ; et elle se mit dans un coin, le visage caché dans ses mains crispées.

Elle était dans cette attidude, comme une petite statue de la Fierté blessée ; rien ne remuait dans sa petite personne, c'était du bronze encore plus que du marbre.

Mlle Loulou, sous ce nouvel acpect, m'apparaissait comme une de ces sauvages dont j'avais lu la description dans les livres de voyage de mon oncle, que la douleur rend muets à la façon des animaux, et qui attendent dans une immobilité implacable que le destin ait épuisé ses coups.

Les proportions que prenait par ce silence indéfiniment prolongé un incident si futile en lui-même dépassaient tout ce que ma nature pouvait imaginer. J étais à la fois stupéfait et consterné.

Je sentais toutefois que rien de ce que je tenterais ne mettrait fin à cette situation, et que, ne la comprenant pas, je serais impuissant à la faire cesser.

La lutte se livrait derrière les deux petites mains qui me dérobaient ce qui se passait dans cette étrange petite tête. J'attendis, dans un serrement de cœur inexprimable qu'elle prît fin.

Je commençais à désespérer tout à fait, quand il me sembla remarquer que les mains de Mlle Loulou étaient comme mouillées; bien sûr la pauvre Loulou pleurait; c'étaient des larmes que ses mains cachaient et qui passaient malgré elle entre ses doigts.

Je ne me trompais pas : une des mains de Mlle Loulou fut bientôt obligée de se détacher de son visage pour aller chercher dans sa poche le mouchoir qui était devenu nécessaire.

« Ah ! ma pauvre Loulou, lui dis-je, tu pleures, et c'est moi qui te fais pleurer, moi qui te voudrais si heureuse pour toujours ! »

Mlle Loulou tint un instant son mouchoir sur ses yeux pour effacer la trace de ses larmes ; après quoi, me regardant sans embarras, comme si j'eusse dû trouver tout simple ce qui venait de se passer :

« Je vais vous dire, me dit-elle, pourquoi j'ai été en colère et pourquoi j'ai pleuré. Parmi les pensionnaires de notre compagnie, il en était une, la plus belle, la plus grande et de beaucoup la plus habile de nous toutes, qui m'avait prise en amitié : c'est elle, plus que madame, qui m'a fait faire tous mes progrès. C'était pour moi comme une sœur aînée ou une petite maman. Elle avait à la fin trop grandi pour rester parmi nous ; le théâtre de Berlin lui avait d'ailleurs offert un engagement superbe. Elle y débuta avec un si grand succès, que tous les journaux dirent qu'on n'avait jamais rien vu de pareil et qu'elle ferait oublier les plus célèbres danseuses.

(*A suivre.*)

économiserions notre métal et sans gêner le classement inachevé de l'emprunt intérieur des deux milliards, nous préparerions le succès de l'emprunt des trois milliards, qui doit libérer notre sol.

Le système du gouvernement s'inspire de principes contraires qui selon nous, peuvent conduire à des désastres. Il est vrai que ce système est bien facile à pratiquer et flatte notre vanité nationale; rien que cela devrait suffire aux gens de bon sens pour le tenir en défiance.

Algérie.

Les renseignements suivants donnent en résumé la situation politique des trois provinces de l'Algérie.

ALGER. — Il n'y a pas à signaler de modifications dans le Tell; les labours se poursuivent autant que le permettent les intermittences de pluies et de beau temps; les dispositions prises pour fournir des grains de semences aux agriculteurs nécessiteux permettent d'espérer que les cultures atteindront, cette année, une étendue à peu près normale.

L'état des choses s'améliore sensiblement dans le sud. La marche des colonnes de Constantine sur Tuggurt fait disparaître les inquiétudes entretenues jusqu'à présent par l'appréhension de nouvelles tentatives des débris des bandes réfugiées dans l'extrême sud.

Les opérations qui ont lieu dans la province d'Oran garantissent également aux populations sahariennes de cette province la sécurité du côté du sud-ouest.

L'une des colonnes mobiles de Laghouat se porte avec des goums vers Brezina, d'où ils couvriront complétement la division d'Alger du côté du sud-est et pourront, s'il est nécessaire, prêter une utile coopération aux troupes d'Oran.

ORAN. — La situation continue à être satisfaisante dans la région tellienne, où les populations s'occupent activement de leurs labours.

Les grains contenus dans les silos de réserve suffisent pour les prêts à faire aux cultivateurs qui manquent de semence, et qui, sans cette précieuse ressource, auraient été obligés de restreindre leurs cultures.

Le calme règne sur la frontière marocaine.

Les derniers renseignements ne font point pressentir la fin de la lutte engagée par la tribu des Guellalia marocaine avec la garnison espagnole de Mellila, et la présence du fils de l'empereur à Zelouan n'a pu encore arrêter les hostilités.

Dans le sud et dans le sud-ouest, l'émotion causée par les derniers coups de main de Kaddour ben Hamza commence à se calmer en présence des dispositions prises pour parer à de nouvelles éventualités.

CONSTANTINE. — La pacification est entière dans le nord, et l'œuvre de réorganisation se complète et se consolide chaque jour.

Dans le sud, M. le général de Lacroix, après avoir parcouru à petites journées le pays compris entre Bousaâda et Biskra, et réglé sur place toutes les questions qui avaient été soulevées dans cette région si profondément bouleversée par l'insurrection, vient de prendre la route de Tuggurt.

D'après les dernières nouvelles, le chérif Bou Choucha serait mort des suites de la blessure qu'il a reçue dans sa rencontre près d'El Alia avec les Saïd Atba, et ce qui restait auprès de lui des Ouled Mokran se disposait à passer en Tunisie.

Si ces bruits se confirment, il n'est pas douteux que la situation de cette zone ne se modifie favorablement à bref délai.

Dans l'est, le colonel Flogny a réduit à la soumission les gens de Négrin, dernier refuge des insurgés dans le cercle de Tebessa; ils ont accepté toutes les conditions qui leur ont été imposées. (*Journal officiel.*)

COURRIER DU JOUR DE L'AN

Paris, 1er janvier.

Je viens de faire un tour de promenade sur les boulevards: il y a un monde fou, à ne pas pouvoir circuler; toute la bourgeoisie parisienne est dehors et j'ajoute que les visages sont gais, comme les toilettes sont fraîches.

Ce peuple a vraiment une élasticité merveilleuse: il a subi tous les désastres, assisté à toutes les ruines, passé bravement ses six mois de siége, essuyé ses soixante et dix jours de Commune et le voilà sur ses pieds, aussi vif, aussi dispos aussi jeune, pour ainsi dire, qu'avant la guerre.

Il faut dire que le voisinage du premier jour de l'an a donné à l'industrie parisienne un élan tout à fait inattendu; il s'est consommé des montagnes de bonbons et des rivières de bijoux. Depuis huit jours les magasins d'objets d'étrennes ne désemplissent pas.

Personne, je viens de le dire, n'avait prévu ce retour de fortune: on pensait que tout le monde ayant été atteint par dix-huit mois de chômage en tout genre, chacun semblait devoir resserrer les cordons de sa bourse et renvoyer les dépenses de luxe à des temps meilleurs. Les fabricants eux-mêmes avaient tablé sur cette conjecture fort plausible et n'avaient pas produit ce que le jour de l'an comporte d'habitude.

Il en est résulté que beaucoup d'*artistes* se sont trouvés assez vite épuisés: l'un de nos plus intelligents et de nos plus puissants éditeurs s'est vu à court pour un certain nombre de volumes et se mord aujourd'hui les poings d'avoir ainsi désespéré de la République. Les tapissiers et les bijoutiers ont pu, sans difficulté, écouler tout leur stock de causeuses, de sofas, de tables à ouvrage, etc...

Cette résurrection commerciale est due en grande partie, et il faut s'en féliciter, aux achats à l'étranger: malgré les craintes qui s'étaient fait jour à cet endroit. Paris reprend et conservera le sceptre de la mode et du goût.

A un autre point de vue, les achats ou les commandes de l'extérieur déterminent à notre profit une importation considérable de numéraire. L'or que la Prusse nous a pris nous le rattrappons en vendant beaucoup et en vendant des objets chers.

Ce caractère de marché universel est du reste spécial à notre capitale et la fuite de l'Assemblée n'y peut rien: seulement nos représentants devraient comprendre que Paris redevenant le centre du gouvernement, sa puissance commerciale en serait nécessairement accrue et que cette puissance n'est pas la chose des Parisiens, mais la richesse commune de la France.

C'est hier, dans l'après-midi qu'ont eu lieu les réceptions par le président de la République des divers corps constitués. Aucun discours n'a été prononcé, mais les entrevues ont été de part et d'autres des plus cordiales.

COURRIER DE PARIS

Paris, 1er janvier.

Vous avez déjà le détail des élections académiques: vous avez vu que, malgré les efforts de Mgr Dupanloup et de ses amis, M. Saint-René-Taillandier, candidat de la dernière heure, n'a pu réunir que 12 voix contre 17 données à M. Littré.

C'est décidément, ainsi que je vous l'avais fait prévoir, l'influence de M. Guizot qui a été prépondérante. J'ajoute que non-seulement l'Académie a résisté aux sophismes qui voulaient faire de M. Littré un candidat positiviste, au lieu de le prendre pour ce qu'il est, c'est-à-dire un philologue éminent, mais encore que M. Littré a été nommé sans poser sa candidature et même sans faire les visites traditionnelles.

Vous avez lu le mémoire que l'évêque d'Orléans a publié dans la *Gazette de France* sur la candidature qu'il avait réussi 8 ans auparavant à faire écarter.

Evidemment, M. Dupanloup posait la question de cabinet: la conclusion ne s'est pas fait attendre. Hier soir, la même *Gazette* a reproduit la courte lettre par laquelle le prélat notifie sa démission au président actuel de l'Académie française, M. Legouvé.

Quant à M. de Loménie, il ne l'a emporté que péniblement sur son concurrent, M. About: ce dernier, vous le savez, était vivement poussé par M. Thiers et par M. Mignet; le président de la République est même venu de Versailles expressément pour prendre part au vote. Cette fois encore, M. Guizot a triomphé. Vous savez, du reste, que le fils de l'illustre orateur est le suppléant de M. de Loménie au Collége de France. M. de Loménie est certainement moins connu dans le gros public que M. About; mais c'est un critique tout à fait distingué et un parfait gentleman.

Ce que je vous ai dit de notre élection de dimanche prochain est encore vrai: les démocrates enrégimentés et disciplinés, qui ont pour tradition de voter quand même pour le candidat réputé le *plus avancé* donneront comme un seul homme leurs suffrages à Victor Hugo.

M. Martin Nadaud ayant retiré sa candidature et M. Crémer n'ayant pas l'air d'être en mesure de maintenir sérieusement la sienne, il n'y a plus d'autre candidat de nuance républicaine que M. Vautrain; d'autre part, l'Union parisienne paraît avoir définitivement renoncé à trouver un homme. La lutte va donc se concentrer entre M. Hugo et M. Vautrain.

Or, je suis convaincu qu'une bonne partie des électeurs républicains radicaux repoussera M. Hugo et son mandat contractuel, pour adopter le seul candidat vraiment politique et pratique en ce moment; M. Vautrain est sûr d'ailleurs de réunir toutes les voix républicaines libérales; enfin, les conservateurs indifférents à la forme du gouvernement, mais qui accepient sincèrement la république sage dont nous jouissons aujourd'hui, voudront le consolider par un vote intelligent.

Il ne serait donc pas surprenant que le président du conseil municipal de Paris l'emportât haut la main sur l'homme de la rue Bréa; mais il faudrait pour cela que le candidat *abstention* se retirât une bonne fois de la lice et c'est ce que je n'oserais pas affirmer.

Je vous annonce pour les premiers jours de février la reprise de *Ruy-Blas* à l'Odéon. Le chef-d'œuvre du grand poète n'avait pas été donné depuis 1848. Je compte sur un grand succès. Plusieurs acteurs de mérite ont été engagés pour la circonstance et à des conditions magnifiques.

Voici comment seront tenus les rôles les plus importants:

Mélingue jouera Don César de Bazan.
Lafontaine, Ruy-Blas.
Geffroy, Don Salluste.
Mme Victoria Lafontaine, Dona Maria.

Mélingue sera probablement très-curieux, très-original; Lafontaine, acteur très-inégal, sera ou très-bon ou très-mauvais; Geffroy, excellent suivant son habitude; Mme Victoria fera de la reine un personnage mièvre et effarouché qui pourrait bien rapetisser ce rôle charmant.

Un détail caractéristique: Victor Hugo n'a pas voulu consentir à aller lire sa pièce à l'Odéon; les artistes viendront, contrairement à l'usage antique, entendre le *maître* chez lui.

M.

L'ÉLECTION DANS LES BOUCHES-DU-RHONE

Aix, 28 décembre 1871.

Les craintes que je vous manifestais dans ma dernière lettre menacent de se réaliser. Les partis agissent ou n'agissent pas, mais isolément, et toute conciliation paraît impossible. Le comité radical a arrêté la liste de ses candidats; ce sont MM. Challemel-Lacour, votre ancien préfet, et Bouchet. Pour ce dernier choix, l'opinion publique ne saurait être trop sévère. M. Bouchet est entré à la préfecture de Marseille le 4 avril, avec les partisans de la Commune. Le conseil de guerre l'a acquitté, et l'on a reconnu qu'il avait protégé les otages. Mais il n'en était pas moins dans l'insurrection, et c'est à ce titre que les radicaux ont voulu le nommer. C'est la suite de la campagne poursuivie avec tant de succès par MM. Ordinaire, Rouvier et Daumas qui vient d'écrire à ses électeurs qu'il s'associait aux protestations de M. Ordinaire contre la commission des grâces.

Si c'est par de pareils procédés que les radicaux croient servir la République, je leur en fais mon compliment; mais comment agiraient-ils, s'ils voulaient la compromettre? Que feront les républicains modérés en présence d'une pareille décision? Se risqueront-ils à affronter les hasards du scrutin avec leurs seules forces, au risque même d'être battus? Je le voudrais sincèrement; l'honneur au moins serait sauf.

Et quand on pense que c'est le lendemain de la circulaire lancée par M. de Bismarck qu'un parti ne craint pas de jeter la division dans le pays, c'est à se demander ce que deviennent le bon sens et la raison publique.

Hermile REYNALD.

Diverses paroles desgelées.

Bourg, 27 décembre.

Du temps de l'empire, un citoyen lyonnais, des plus marquants et des plus regrettés, avait coutume de dire à ses amis politiques, trop pressés d'affirmer leurs doctrines: « Le moment n'est pas aux longs discours. »

Les temps sont bien changés, car depuis quelques mois chacun parle comme s'il n'avait rien autre à faire. Je ne dis pas cela pour l'illustre vieillard qui préside aux destinées de la République, car M. Thiers agit presque aussi bien qu'il parle; mais il me paraît utile de constater ce symptôme fâcheux: la recrudescence de la loquacité française dans les régions politiques. Encore si ce reproche s'adressait seulement aux avocats, on en prendrait mieux son parti, comme d'un mal nécessaire et dans la nature des choses; mais ce que l'opinion régnante a de vraiment remarquable, c'est qu'elle n'épargne aucune classe de la société. Tout le monde s'en mêle et les hommes même qu'on s'est habitués à regarder comme représentant par excellence l'action, les militaires, semblent s'être voués particulièrement au culte de la parole et parlent autant et aussi bien que des avocats.

Mais c'est d'un discours tout local que je veux vous entretenir aujourd'hui. Je vous parlerai d'éloquence sans sortir de ma ville natale. Ce discours remonte déjà à quelques jours; mais il a été prononcé par une température qui conserve même les sous, s'il faut en croire Rabelais, livre quatrième, chapitre V: « Comment en haulte mer, Pantagruel ouït diverses paroles desgelées. »

Avant de vous parler du discours lui-même, il faut que je vous dise qu'à Bourg, nous avons aussi des pompiers; mais, comme nous n'avons pas de baron Chaurand pour les dénigrer, nous ne les appelons pas prétoriens, nous n'en disons pas de mal et nous n'en pensons que du bien. Ce sont de très-honnêtes gens, souvent courageux, toujours dévoués, qui vont au feu plus souvent qu'à la parade. Nous les admirons, nous les aimons et même nous eussions été très-disposés à les plaindre un peu, les croyant orphelins depuis le 4 septembre, sur la foi d'un préfet de l'empire. Mais je crois fort qu'ils ont trouvé dans la République une nouvelle mère et ils ont d'ailleurs une patronne, qui leur tient lieu de famille.

C'est sainte Barbe. Pourquoi sainte Barbe, est-elle la patronne des artilleurs en général et des pompiers en particulier? Je ne sais et ne chercherai point. Tout petit, on m'apprit à ne pas sonder les mystères.

Toujours est-il que la compagnie des sapeurs-pompiers a fêté la Sainte-Barbe. On s'est réuni, on a mangé, on a parlé. Tout cela est dans l'ordre..... du jour. M. Revel, secrétaire général de la préfecture, a d'abord prononcé quelques paroles marquées au coin de la convenance la plus parfaite et du plus pur patriotisme. On ne lui reprochera pas d'avoir abusé de la parole; mais dans son énergique concision, ce petit discours-modèle a mis en relief le tact, le bon sens élevé et le sage libéralisme de ce fonctionnaire, si sympathique au département.

Après lui, M. Martin, capitaine et architecte, a pris la parole et l'a gardée. Les gens de goût, — nous en avons à Bourg, — ont trouvé son discours fort beau et ils ont raison. Ce discours a tout pour lui: la pureté du style, la délicatesse de l'ornementation, le choix et surtout l'abondance des matériaux, mais peut-être un peu trop de développement dans les façades, ce qui gâte parfois les monuments les plus parfaits et peut donner à un palais l'apparence d'une caserne. C'est pourquoi, sans doute, quelques personnes délicates et difficiles, — nous en avons aussi à Bourg, — l'ont trouvé long.

Deux autres orateurs, il est vrai, lui avaient donné l'exemple dans la même semaine; mais ceux là y étaient forcés par les usages de l'Académie. C'est une excuse. Ce pauvre M. Marmier, comme nous l'avons plaint de bon cœur! Les hasards de la succession académique l'avaient condamné à l'éloge forcé de feu M. de Pongerville. Il s'en est tiré en homme d'esprit, c'est-à-dire en parlant fort peu de M. de Pongerville, et beaucoup de Milton, voire même des filles et des femmes de Milton.

Le rôle de M. Cuvillier-Fleury était plus facile et tout tracé par les traditions de l'Académie où, depuis la fameuse réception d'Alfred de Vieny par M. Molé, recevoir un académicien signifie le malmener, ou comme on a dit à cette occasion, le *molester*. M. Cuvillier-Fleury n'a pas abusé de ce droit et traitant M. Marmier en ami plus qu'en récipiendaire, il ne lui a fait que très-légèrement sentir l'honneur que lui faisait l'illustre assemblée et ne lui a pas trop amèrement reproché son indignité.

Toutefois comme un directeur de l'Académie ne saurait faire un discours sans immoler une victime, M. Cuvillier-Fleury n'a pas voulu déroger entièrement à cet usage. Il s'en est pris d'abord à l'esprit français, auquel il a adressé cette sévère objurgation «.... Et le peuple spirituel par excellence! N'achevons pas; c'est une réputation à refaire. » Mais aussitôt il s'est mis à travailler lui-même à refaire cette réputation compromise et on peut dire sans flatterie que son discours achevé, la besogne était plus qu'à moitié faite.

Mais il fallait une victime plus sérieuse. Ne voulant pas accabler M. Marmier et ne pouvant sacrifier M. de Pongerville, — les immortels ne se mangent pas entre eux, — il n'avait rien de mieux à faire que de suivre la voie tracée par le récipiendaire lui-même, en immolant, comme lui, une des victimes du même Pongerville, je veux dire un des poètes traduits par cet académicien. M. Marmier avait choisi Milton, M. Cuvillier-Fleury prit Lucrèce et pendant une heure il tonna contre le poète de *la nature des choses*, celui qui a dit par la bouche de M. de Pongerville:

Le monde, immense erreur, n'est pas l'œuvre des dieux! Lui reprochant son grossier matérialisme, l'immoralité de ses doctrines; lui reprochant d'avoir mis Epicure au-dessus des dieux, et les dieux au-dessous de la matière, ce pauvre Lucrèce, mort depuis deux mille ans, et que l'ex-précepteur de M. le duc d'Aumale a failli accuser de tous les malheurs qui nous arrivent, a dû se laisser condamner par défaut. Et pourtant telle est l'attraction du génie que, sous cette sincère indignation de moraliste, on sentait percer la secrète admiration du lettré et du poète, qui, subissant malgré lui la fascination de l'abîme, était obligé, à chaque instant, de se retenir à quelque branche de salut, comme un voyageur pris de vertige sur le bord d'un précipice. La branche qui le sauva définitivement et l'aida à reprendre pied dans les régions pures et sereines du spiritualisme, fut le souvenir d'un jeune prêtre, Paul Seigneuret, qui, du fond de sa prison, bravait les assassins de la Commune et aspirait au martyr. C'est cet héroïque souvenir qui lui a fourni la magnifique péroraison que tout le monde a admirée et que je n'hésite pas à reproduire en entier, pour que mes lecteurs aient une nouvelle occasion de l'admirer:

« Voilà, monsieur, quand un peuple n'est « pas voué à une dégradation sans merci, ce « qui le rachète et ce qui le sauve: ce jeune « séminariste qui confesse, à deux pas du « chemin de ronde, l'immortalité de son « âme, ce glorieux maréchal qui, blessé « grièvement, se hâte de se guérir pour se « trouver à la bataille de l'ordre, sous le dra- « peau du droit; ce soldat qui meurt sur le « rempart, obscur et résigné; ces fils de fa- « mille, ces paysans, ces ouvriers, ces riches « et ces pauvres, tous accourus sous les cou- « leurs nationales, pour s'associer à l'effort « commun et prendre leur part du malheur « public, voilà, monsieur, le contre-poids de « cet abaissement où les nations semblent « par moments précipitées sans retour. C'est « ainsi que se rétablira le niveau solide où « notre chère France sera désormais, non « l'effroi du monde, mais le précurseur at- « trayant et toujours suivi de la civilisation « chrétienne. »

Il est impossible de mieux sentir et de mieux dire. On voit que M. Cuvillier-Fleury en est aussi pour la revanche, mais la revanche par les idées et non par les armes. M. Martin a terminé également son discours de Sainte-Barbe par l'évocation de la revanche, et il faut lui en savoir gré, dans une allocution presque militaire, il a préféré aussi la revanche pacifique, sans toutefois répudier absolument l'espoir des triomphes guerriers. C'est qu'en effet, si près encore des malheurs de l'invasion et des brutalités de la conquête, il est difficile de renoncer aux tentations de la vengeance brutale, et la conscience hésite à les condamner.

L'ancienne loi, la loi du talion, provoquée par les insolences du vainqueur, combat encore, dans notre esprit, les enseignements de la loi moderne et véritablement chrétienne. Mais celle-ci finira par triompher de nos cœurs naturellement enclins aux sentiments généreux. La Prusse vaincue et humiliée, autant que nation le fut jamais, n'a pas pardonné. Elle a gardé au cœur cette plaie et cette soif de vengeance que deux invasions de la France n'avaient pu assouvir, et que la troisième n'a pu rassasier encore. Mais le génie de la Prusse est dur et barbare. Cette longue rancune, ce culte prolongé de la haine l'a rendue plus barbare encore, et lui a donné ce caractère d'hypocrisie particulier aux peuples qui ont subi le despotisme et rêvé la vengeance. Ceux-là sont impitoyables dans leurs retours de fortune. Pourtant quel profit la Prusse aura-t-elle tiré de son triomphe brutal? Quelques avantages matériels sans doute, mais achetés au prix d'immenses pertes morales. Sa victoire lui a inoculé ce mal de l'empire, dont elle nous a guéris et qui aura raison de sa puissance plus facilement encore qu'il ne l'a eu de la nôtre et plus irrémédiablement. Cette victoire n'a même pas satisfait cet immense amour-propre, ce désir insensé de supériorité, qui est, plus que la vengeance encore, le mobile de sa haine et de son envie. Et, à l'heure qu'il est, voyant que ruinés, mutilés, amoindris, nous valons mieux qu'elle encore et pouvons plus qu'elle pour le bonheur et l'avenir de l'humanité, que nous avons plus de puissance morale qu'elle, plus de cœur et plus d'esprit, elle enrage, et, chose inouïe! le vainqueur jalouse le vaincu, tandis que le vaincu acquiert chaque jour un nouveau droit à mépriser le vainqueur.

Que cela nous serve de leçon! N'aspirons plus aux triomphes de la force; mais songeons sérieusement à redevenir le centre d'attraction de l'Europe et le grand foyer de la fraternité universelle.

VERAX.

NOUVELLES ET BRUITS

Le *Journal officiel* contient le décret de promulgation de la loi qui élève l'émission des billets de la Banque de France à 2 milliards 800 millions de francs, et donne la faculté, à notre grand établissement financier, d'abaisser à 10 et 5 fr. les coupures de ses billets.

—

On mande de Rome, que la légation de France près le roi d'Italie établira définitivement le 1er janvier sa résidence à Rome. Tous les chefs de légations étrangères sont maintenant à Rome.

—

L'empereur du Brésil n'a pu assister lundi au dîner diplomatique à la présidence. C'est remis à une huitaine de jours.

L'empereur a passé la fête du nouvel an avec ses cousins d'Orléans à Chantilly.

—

C'est aujourd'hui que doit arriver à Paris le nouveau ministre du Portugal, M. d'Antas, venant de Bruxelles, où il représentait, auprès du roi Léopold, S. M. T. F.

M. d'Antas est, dit-on, un ami des lettres, un esprit fin et distingué.

—

L'Angleterre a rompu ses relations diplomatiques avec la république de l'Uuruguay, à cause du refus opposé par le président Battle aux réclamations des résidents anglais, ruinés par la guerre dans ces contrées.

—

Les princes d'Orléans ne s'étaient pas joints aux députés qui ont paru chez M. Thiers; mais l'agence Havas assure que plusieurs de leurs amis ont assuré le président de leur dévouement.

—

Le congrès télégraphique poursuit ses conférences à Rome. Parmi les vœux qu'il exprimera se trouvera certainement celui d'une convention internationale pour le respect absolu, en temps de guerre, des communications transatlantiques. C'est M. Cyrus Field, venu des Etats-Unis à Rome pour prendre part à ces délibérations, qui a présenté une motion en ce sens.

Le gouvernement italien et la ville de Rome rivalisent de zèle pour fêter les membres de ce congrès. Le prince Humbert leur a donné un banquet au Quirinal. La municipalité a éclairé pour eux, aux feux de Bengale, le Colisée et tous les monuments du Forum. Il y avait plus de cent mille personnes à cet admirable spectacle.

—

Le prince Orloff, ambassadeur de Russie près la République française, est arrivé depuis quelques jours à Paris.

On sait que le prince Orloff est une des têtes du vieux parti national russe, dont le czarewich est le chef, et pour qui la haine de l'Allemagne et des Allemands est un article de foi.

Le prince Orloff présentera très-prochainement à M. Thiers les lettres qui l'accréditent auprès de notre gouvernement.

—

Le XIXe Siècle donne comme assurée la nomination de M. de Saint-Vallier à Munich.

—

Le royaume de Wurtemberg va être représenté auprès du gouvernement français par un ministre *résidant*. Ce titre est d'un degré inférieur à celui de ministre plénipotentiaire, et d'un degré supérieur à celui de chargé d'affaires.

—

Le prince de Metternich a fait dernièrement comme on sait une visite à M. Thiers.

On lui prête à cette occasion un mot bien joliment malicieux.

Le prince qui sait fort bien que M. Thiers a demandé à Vienne, son rappel, est néanmoins trop gentilhomme et trop diplomate pour paraître s'en douter. Pourtant en prenant congé du président, comme le pan de son habit s'était accroché au bouton de la serrure et que M. Thiers était obligé de l'aider à se dégager. « Voyez, lui dit-il, comme je suis attaché à ce pays: sans votre aide je ne m'en détachais jamais. »

—

On prétend, c'est *Paris-Journal* qui le disait, que si M. Ranc n'est pas pour les prochaines élections le candidat de la démocratie radicale à Paris c'est qu'il n'a pas voulu accepter le mandat impératif.

La *République française* est moins scrupuleuse que M. Ranc. Elle se rallie aujourd'hui à la candidature contractuelle de M. Victor Hugo.

—

A ce propos, un joli mot à ajouter aux *ana* du grand poète.

L'élection d'un député à Paris, coûte généralement de 35 à 40,000 francs, soit au candidat lui-même, soit aux comités qui le patronnent.

Or le comité démocratique, désirant ne pas faire à lui seul tous les frais de la prochaine élection, et sachant M. Victor Hugo en position de couvrir une partie de cette somme, a songé à lui demander de concourir aux dépenses.

C'était mal s'adresser, comme on sait. Aussi Victor Hugo a-t-il répondu fièrement:

« Depuis quand est-il d'usage que l'invité paye le dîner? »

—

Puisque nous en sommes aux affaires d'argent, annonçons que le citoyen Mottu, banquier et membre radical du conseil municipal de Paris, vient de déposer son bilan.

Ajoutons qu'il a senti la convenance de donner dès maintenant sa démission; du moins plusieurs journaux de Paris l'affirment.

Son mobilier a été saisi. Nous empruntons au *Salut*, de Paris, quelques détails sur cette curieuse adjudication.

La vente a produit *au total* la somme de 1,334 fr. 50 cent.

Elle a été égayée par un incident qui a duré près de dix minutes. Quand on a mis aux enchères la caisse de sûreté, un plaisant s'est écrié:

« — Est-ce là-dedans qu'on a enfermé souscription Baudin? »

Des rires bruyants et des cris: *A la porte* ont accueilli cette demande. Un moment le tumulte a été assourdissant, et ce n'est qu'à force de supplications et de coups de bâton d'ivoire des commissaires-priseurs, que le calme a été rétabli.

La *Gazette des Tribunaux*, en annonçant la déclaration de faillite dit que le chiffre du passif est de 208,216 fr. 90 c.

Le chiffre de l'actif est porté pour mémoire.

—

Depuis quelque temps, c'est un véritable chassé-croisé de bonapartistes.

Le prince et la princesse Joachim Murat, le prince et la princesse Achille Murat, le duc et la duchesse de Mouchy sont partis pour l'Angleterre, où ils vont passer le jour de l'an avec l'ex-empereur.

Par contre, le général Castelneau, aide-de-camp de Napoléon, et M. Piétri, ont quitté Chislehurst pour venir à Paris.

—

M. Victor de Laprade, de l'Académie française, va publier une nouvelle édition du pamphlet de Châteaubriand *Buonaparte et les Bourbons*, qu'il fera précéder d'une longue préface.

—

L'académie des beaux-arts n'a pas voulu que M. Auber fût remplacé avant un deuil de six mois.

MM. Victor Massé, le prince Poniatowski, Ernest Reyer et peut-être Offenbach se présenteront.

On pense que Victor Massé sera élu.

—

L'élection de M. Littré à l'Académie française a eu une suite en tout cas inattendue.

La *Gazette de France* publie la lettre suivante adressée à M. Legouvé, directeur de l'Académie française, par laquelle Mgr Dupanloup donnant sa démission d'académicien:

« Monsieur le directeur,

« Je ne puis plus avoir l'honneur de faire partie de l'Académie française. Veuillez bien lui faire agréer ma démission, et veuillez agréer vous-même l'hommage de ma parfaite considération.

« FÉLIX, *évêque d'Orléans.* »

—

Le roi de Bavière vient d'accorder la somme de deux mille florins, pour cadeau d'étrennes, aux sous-officiers et soldats de la deuxième division bavaroise, en ce moment en France.

—

Un traité postal germano-français va, espère-t-on, être signé prochainement. Il reproduirait à peu près les dispositions du traité entre la France et l'Angleterre.

—

Le roi Guillaume, aujourd'hui empereur, veut avoir prochainement sa cour de rois, et même un peu un empereur dans le nombre.

On parle beaucoup à Berlin d'une réunion de princes allemands qui aurait lieu au mois de février. L'empereur François-Joseph ferait vers cette époque également une visite au roi de Prusse. Son séjour ne coïnciderait cependant pas avec celui des souverains allemands.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

Séance du 29 décembre 1871.

La séance est ouverte à 2 heures 3/4.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Un rapport est déposé sur un projet de loi relatif à l'avancement dans les grades inférieurs de l'armée (infanterie et cavalerie).

Un autre rapport est déposé sur un projet de loi relatif aux dispositions à prendre en attendant la loi organique électorale. Un troisième rapport concerne le projet sur les droits à la retraite après 25 ans de services.

L'Assemblée adopte sans discussion un projet de loi autorisant une prolongation jusqu'au 3 décembre 1872 et une surtaxe sur les boissons à l'octroi de la commune d'Armentières, département du Nord. Les vins en cercles continueront à payer par hectolitre, 7 fr.; les alcools en cercles et en bouteilles, 14 fr.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi de finances, notamment l'impôt sur le revenu. La parole est à M. Benoist d'Azy, président de la commission du budget.

M. Benoist d'Azy répond au discours prononcé dans la séance d'hier par M. Langlois. M. Langlois veut la suppression des impôts chers, — mais tous les impôts sont chers.

A gauche. — Impôts de cherté!

M. BENOIST D'AZY. — Oui, impôts de cherté, ceux qui portent sur la main-d'œuvre. En outre, M. Langlois propose de prélever de 5 à 20 francs sur les revenus. La commission n'a pas cru qu'un pays pusupporter un impôt aussi lourd. Avec un pareil système, en effet, nous pourrions payer l'indemnité à la Prusse et avoir même un excédant, mais l'Assemblée, comme nous, ne croit pas que la situation soit telle qu'on soit obligé de recourir à de pareils sacrifices.

Avec de l'économie, du travail, notre pays pourra se relever. (Très-bien.)

Je rappellerai d'autres époques où la France a eu aussi de dettes aussi considérables, du moins proportionnellement. Cependant, à force de travail, elle est revenue à une position glorieuse et estimée de tous, et j'ai la ferme confiance qu'elle sortira de la situation dans les mêmes conditions. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. Chaper repousse le contre-projet de M. Langlois; il fait remarquer que l'impôt excite la dénonciation et la délation organisées.

Une voix à droite. — Ce n'est pas français.

M. CHAPER. — Je ne fais que caractériser ce que disent les art. 7 et 14.

L'art. 7 dit textuellement: « Passé ce délai (du mois qui suivra la promulgation de la présente loi), les fermiers, locataires, et débiteurs devront faire les mêmes déclarations à titre de contrôleurs. »

L'art. 14 met les fermiers et propriétaires à la discrétion des ouvriers de la ferme en favorisant la délation dans le même sens.

M. LANGLOIS. — J'ai distingué dans mon projet la partie financière et la partie concernant la procédure.

L'orateur est d'accord avec M. Thiers, quand il combat l'arbitraire. Je ne pas appuyé la dénonciation, il appelle chacun faire sa déclaration et un autre citoyen à venir la contrôler. (Assez! assez! Rumeurs à droite.)

Si vous ne voulez pas m'entendre, j'ai encore à parler des ouvriers, j'irai le dire ailleurs. (Rumeurs.)

Je viens à prouver la moralité de mon projet. Il faut supprimer l'hostilité entre les classes. (Rumeurs ironiques.)

Je demande que les déclarations des patrons fussent contrôlées par les ouvriers. (Exclamations au centre et à droite. — Assez.)

L'orateur continue par des considérations générales et termine en disant qu'il ne permet à personne d'attaquer sa moralité.

M. le président met aux voix le projet de M. Langlois.

Ce projet est repoussé.

M. Bocher à la parole.

M. BOCHER. — La commission de la Banque, après l'incident d'hier, a pensé que les délibérations ne devaient pas être ajournées plus longtemps surtout après les faits qui se sont produits. Au nom de la commission, je vais avoir l'honneur de vous faire un rapport verbal sur les résolutions qu'elle a prises en me contentant de vous lire le texte du projet qu'elle a adopté. (Très-bien! très-bien!)

M. Bocher donne successivent lecture du projet du gouvernement et des amendements de la commission du budget.

Article premier. — Projet de loi du gouvernement.

Le chiffre des émissions des billets de la Banque de France et de ses succursales, fixé au minimum de 2 milliards quatre cent millions par la loi du 14 août 1870 est élevé à 3 milliards.

Toutefois, la Banque de France ne pourra dépasser le chiffre de 2 milliards huit cent millions sans un décret du président de la République, autorisant la mise en circulation de tout ou partie des deux cents derniers millions.

Art. 2. — La Banque de France aura la faculté d'abaisser à 10 francs et à 5 francs les coupures de ses billets.

Les amendements de la commission modifient le projet de loi gouvernemental en ce sens:

1. Le maximum d'émission est élevé à 2 milliards sept cents millions.

2. L'émission des billets diminue successivement au fur et à mesure des remboursements effectués à la Banque par l'état et la ville de Paris.

3. La Banque de France a la faculté d'abaisser à 10 francs et à 5 francs les coupures de ses billets. Le chiffre total de cette émission ne pourra aller au-delà de 100 millions.

4. Les établissements de crédit qui ont émis des billets de circulation seront tenus de les retirer de cette circulation dans le délai de six mois.

M. le président met aux voix l'urgence qui est votée à l'unanimité.

La discussion commence immédiatement. M. Godin la parole.

M. Godin ne veut pas discuter le fond du projet mais entre dans des considérations générales que nous ne parvenons que difficilement à saisir. L'honorable orateur parle d'abord de Law et de son système puis des assignats.

Il signale la crainte qui pourrait exister que mission de billets effectuée par la Banque ne vienne à décréditer le cours que la confiance du pays lui assigne. Il continue l'exposé de son système au milieu du bruit.

Le bruit couvre la voix de l'orateur qui quitte la tribune.

M. Germain a le regret de se séparer de la commission. Il croit devoir appuyer le projet du gouvernement. Trois questions se présentent simultanément. Il y a d'abord la question du chiffre d'émisssion; 3 milliards, est-ce trop? En France, au 14 juin, la circulation était de 2 milliards 328 millions. Les coupures jouent un rôle considérable: de 27 millions, le chiffre a été porté à 170 millions.

La France supportera plus facilement 3 milliards avec les petites coupures que 2 milliards 400 millions avant le 14 juin. En examinant ce qui se passe en France on voit ce qui se passe à l'étranger.

L'agio est né fatalement de la situation: du jour où le gouvernement a cessé d'avoir besoin de l'or, la prime de l'or a diminué. En Italie, on a procédé à des émissions successives qui arrivent aujourd'hui à 900 millions; au fur et à mesure que l'émission a été plus considérable, l'agio a diminué; il était d'abord à plus de 20 0/0, il est descendu à 5 0/0.

Nous pouvons donc augmenter notre circulation sans crainte de déprécier notre valeur fiduciaire. Je vous demande d'envisager la situation de la France à l'égard de sa créance envers l'Etat et la ville de Paris. Dès le mois de juin, le gouvernement avait demandé que vous lui ouvriez un crédit de 1,530 millions, et outre ce crédit, vous lui en ouvriez un autre de 300 millions; heureusement le gouvernement n'a pas eu à se servir de ce dernier crédit; il n'a même pas épuisé celui de 1,530 millions. La créance de la Banque n'a pu atteindre un chiffre de plus de 1,100 millions en chiffres ronds. l'Etat ne vous demande rien.

Les arrangements existants lui paraissent parfaitement suffisants. Au contraire, dans l'avenir, vous aurez plutôt à pourvoir aux moyens de diminuer le débet du gouvernement.

Il y a un troisième point à examiner, c'est le besoin de la Banque, du commerce et de l'industrie; quelque faculté qui soit accordée à la Banque, vous n'aurez pas à craindre qu'elle en mésuse.

La Banque agira toujours avec sagesse, et n'émettra pas les 3 milliards de son autorisation. Elle-même et le gouvernement y veilleront. La Banque n'a qu'une chose à attendre: le remboursement de l'Etat. Ceux de la ville de Paris sont également certains.

Vous n'avez pas non plus à vous défier du commerce et de l'industrie. Quel est le commerçant qui aurait pu prévoir la situation désastreuse de 1870? 1,400 millions ont été prêtés par la Banque au commerce et à l'industrie. Le portefeuille qu'a reçu la Banque du commerce et de l'industrie a été remboursé. Les 1,400 millions ont été payés à la Banque.

Maintenant est-il indifférent que la Banque puisse largement venir en aide au commerce et à l'industrie? Nullement. Une partie laissée vide par l'escompte ne peut aujourd'hui être remplie que par la Banque. Il faut que nous pourvoyions largement aux besoins de l'escompte et du commerce.

Nous effrayer de l'augmentation de l'escompte et du portefeuille à la Banque, c'est comme si l'on s'effrayait de l'augmentation des transports sur les chemins de fer. (Mouvement.) On avait autrefois

soins du commerce, alors qu'actuellement il n'y a que 700 millions. Je ne veux pas m'appesantir sur la question des coupures. La détermination des petites coupures est fixée à 10 fr. et à 5 fr., mais le gouvernement a eu raison de ne pas fixer le total du chiffre des émissions des petites coupures ; ce n'est pas une affaire du gouvernement ni même de l'Assemblée. Cette détermination doit être celle des besoins du public ; c'est le public qui doit seul régler le chiffre des petites émissions.

D'un autre côté, après avoir déterminé le chiffre des emprunts de l'Etat à la Banque, nous n'avons pas à déterminer les autres questions qui dépendent des besoins du commerce.

En un mot l'émission de trois milliards ne menace pas la valeur du billet de banque.

Il y a des besoins d'exportation devant lequel il ne faut pas permettre le drainage, autrement la Banque aurait la faculté de ruiner le pays en fermant ses escomptes.

Et si nous votons le chiffre de 3 milliards demandé par l'Etat, j'espère non-seulement que la Banque recevra ce qui lui est nécessaire pour les besoins du commerce et de l'industrie, mais qu'elle pourra ramener son escompte à 5 0[0.

Quand je parle de cet abaissement, ce n'est pas que j'y attache un prix extrême, mais je regarde à l'effet moral qu'aurait cette mesure.

Et puisque nous avons le malheur du papier-monnaie, gardons-nous contre un autre malheur, celui de n'avoir pas une circulation suffisante, ni une Banque de France suffisante. (Très-bien !)

Quand la Banque de France pourra ramener son escompte à 5 0[0, je suis certain que bientôt elle pourra reprendre ses avances sur titres, relever ainsi le crédit de l'Etat et faciliter l'escompte de l'emprunt. (Applaudissements réitérés et mouvement prolongé.)

M. ALFRED ANDRÉ. — Vous avez entendu le discours si remarquable de mon honorable ami, M. Germain. Je suis obligé de me séparer de son opinion. Il vous a parlé de la facilité avec laquelle le pays a supporté la situation ; ce n'est pas mon avis.

L'orateur ne partage pas la confiance extrême de l'Assemblée ; il convient de la grande facilité avec laquelle a circulé le papier ; mais ce n'est pas impunément qu'on peut laisser voir la possibilité d'une extension exagérée de l'émission d'une banque dont le billet a cours forcé. (Très-bien ! sur quelques bancs.)

Les nécessités qui ont existé au mois de juin, qu'on a signalées, elles peuvent encore se présenter ; l'équilibre n'est pas assez certain, les ressources assez assurées pour qu'on ne puisse pas craindre un moment où le Trésor ne vienne à peser encore sur la Banque. (Mouvement et légères réclamations.)

L'honorable M. Alfred André ne s'élève pas d'ailleurs contre l'aide que la Banque a faite à l'Etat, puis les avances que l'Etat a faites à la Banque.

Mais il ne faut pas oublier que la France ne veut pas conserver indéfiniment le papier-monnaie, et c'est dans cette intention que la restriction imposée par la commission du buget a été faite dans la limite du nécesssaire en éloignant le superflu.

Nous avons vu d'un côté les nécessités du Trésor, qui ne sont pas aussi urgentes qu'on pouvait le croire d'abord, et nous n'avons voulu laisser planer aucun doute sur la situation de l'avenir. Avec les encaissements de l'année, la Banque de France aura une marge d'une centaine de millions environ.

L'orateur fait remarquer ensuite que la spéculation ne doit pas être tout à fait entravée, mais on ne doit pas non plus favoriser la spéculation malsaine.

Il nous faut donc aider à la prudence de la Banque en limitant pour elle-même et devant le public le chiffre de ses émissions.

M. POUYER-QUERTIER, ministre des finances. — L'honorable orateur qui descend de la tribune n'a pu avoir l'idée que les hommes qui sont au gouvernement aient jamais eu la pensée de favoriser des spéculations. (Réclamations ; agitation. Le projet présenté est d'une trop grande gravité pour que le gouvernement ait pu obéir à des considérations étrangères. Le ministre proteste contre ce qu'a dit l'honorable préopinant touchant les budgets qui ne seraient pas en équilibre (réclamations sur divers bancs) et donne à cet égard des explications tendantes à prouver que la situation des budgets est convenable.

L'honorable orateur entre dans des longs détails sur la situation financière, Il dit que la Banque devait à l'Etat, à la fin de novembre, 183 millions, plus 277 millions qui restent sur la somme que l'Assemblée avait autorisé la banque à prêter au gouvernement.

Cet argent est nécessaire au gouvernement pour compléter jusqu'au mois de mars le payement du quatrième demi-milliard à l'Allemagne et faire face aux obligations du budget. Il n'est pas possible qu'on nous donne ce dont nous avons besoin sou à sou ; ce n'est qu'avec une avance que nous pouvons agir avec la liberté voulue.

Certainement, si la Banque n'avait pas voulu traiter avec nous, nous aurions avisé à trouver d'autres moyens, moins avantageux sans doute ; mais savez-vous ce qui serait arrivé ? c'est que nous n'aurions pu faire l'économie de cinquante millions que nous avions déjà réalisée au 15 octobre 1871.

Nous ne sommes pas d'avis d'augmenter sans nécessité la circulation, mais un jour viendra, quand il s'agira de délivrer tous nos départements de l'occupation étrangère, un jour viendra où nous devrons prendre à la Banque les 277 millions qu'elle nous doit encore. Nous n'avons rien changé à la situation depuis le 20 juin ; le gouvernement n'a pris à la Banque que ce qui était indispensable.

M. le ministre rappelle les 200 millions d'amortissement, qui sont un engagement sérieux devant la Banque, devant l'Assemblée et devant le pays. La Banque ne prête qu'au commerce, et plus nous faciliterons l'escompte, plus nous faciliterons le commerce et l'industrie dans notre pays. La Banque est plus solide, plus prudente que la Banque d'Angleterre.

La France n'est pas et ne sera pas un pays de papier-monnaie ; le billet de la Banque de France est adopté comme de l'or.

L'or et l'argent n'ont pas été affectés le moins du monde quand, devant la présentation du projet de loi, le 9 décembre, tout le monde a été averti que la circulation des billets serait élevée de 600 millions : 400 millions d'une manière absolue et 200 millions avec l'autorisation du gouvernement. Le gouvernement demande 3 milliards pour que, d'un côté, il puisse demander les 300 millions dont il aura prochainement besoin, et pour que la Banque puisse aussi faire face en toute liberté aux besoins du commerce et de l'industrie.

M. le ministre combat toutes les objections présentées contre les chiffres du gouvernement et contre tout résultat qui favoriserait l'agio et la spéculation malsaine. Si l'on marchande aujourd'hui les chiffres au gouvernement, le Trésor sera prochainement dans une situation pénible pour faire face à ses engagements.

M. le ministre explique qu'aujourd'hui la Banque a escompté encore 40 millions d'effets, et qu'elle pourrait se trouver gênée et n'avoir plus un billet. Si je vous disais. Il se peut que d'ici au 5 janvier, j'ai besoin de demander 200 millions à la Banque, pour faire face à une opération nécessitée par nos engagements ! (Longs murmures.) En résumé, M. le ministre estime que l'Assemblée accordera le chiffre de l'émission que le gouvernement a demandé pour la Banque. (Approbation sur plusieurs bancs. — Aux voix ! aux voix !)

M. Bocher, rapporteur de la commission, monte à la tribune, et demande à l'Assemblée sa bienveillante attention. Il tâchera de répondre à deux questions : la question théorique traitée par M. Germain et la question de fait qu'a traitée M. le ministre des finances.

Comment la valeur du billet a-t-elle été maintenue? dit en substance M. Bocher. Par deux faits. La France, avant la guerre, avait un compte créditeur considérable à l'étranger. Après la cessation de la guerre, la France a trouvé le remplacement de ce compte créditeur.

Il y a eu un autre fait : une partie de l'emprunt de 2 milliards 200 millions a été couverte par l'étranger, qui a apporté une quantité d'or importante en France pour sa souscription.

Voilà les deux faits qui ont soutenu la valeur du billet.

Quels faits ont contribué ensuite à la dépréciation du billet? Il y a eu le payement que nous avons été malheureusement obligés de faire à qui nous savons trop. Le gouvernement a été contraint pour le payemens de faire sortir au dehors une quantité considérable de métal.

Le prix du métal a haussé et naturellement cette hausse a produit la baisse. Comment est-il possible de soutenir que plus il y a de papier, moins ce papier baisse ? Plus la circulation est grande, plus, au contraire, le papier baisse. (Réclamations sur quelques bancs et mouvements divers.)

La commission a voulu, lorsque le projet du gouvernement a été présenté, être certaine qu'il y avait nécessité ; autrement la commission l'eût repoussé. Elle était dans son devoir d'exiger du gouvernement la preuve de cette nécessité ; elle est d'accord avec le gouvernement touchant la somme de 277 millions due par la Banque, et elle comprend que le gouvernement demande que la Banque soit mise dans la possibilité d'y faire face. Le gouvernement a demandé une émission dont la commission n'a pas reconnu la nécessité.

M. Bocher soutient que le commerce et l'industrie paieront, en somme, la faculté plus étendue de l'émission. La Banque est sans doute prudente et sage, mais par le vote du maximum demandé par le gouvernement, on donnera à la Banque une facilité qui lui sera onéreuse, car elle ne pourra refuser les demandes qui ne seront pas parfaitement légitimes, même les demandes douteuses.

On nous dit de nous résigner ; mais ne nous résignons pas à être une nation dont on pourrait dire que l'or en est sorti, que l'or s'en est enfui, et où le signe des échanges ne repose plus que sur une monnaie sans fixité. (Très-bien ! sur quelques bancs. — Mouvements divers sur d'autres.)

M. Thiers se dirige vers la tribune.

Voix diverses. — A demain ! à demain !

M. le président de la République monte à la tribune. (A demain ! — Parlez !) Si la Chambre veut continuer la discussion, et elle le doit, je lui demande de m'accorder sa patience pour élucider une question qu'on a attaquée de la façon que vous avez vue. C'est là notre seule ressource. Est-ce nous qui sommes responsables de la situation ? Est-ce nous qui l'avons créée ? (Applaudissements à gauche.) Avez-vous une autre ressource ? Si vous en avez une, dites-le, et je quitte cette tribune. (Applaudissements à gauche.) Il ne faut apporter, dans l'étude d'une semblable question, aucune passion de parti. (Rumeurs à droite. — Applaudissements à gauche.)

Il ne faut point exagérer ni jeter le discrédit dans le pays ; ce n'est point faire acte de bon citoyen que d'agir ainsi. (Applaudissements à gauche. — Rumeurs à droite.)

Le pays a payé près de 5 milliards (il a déjà payé 4 milliards 1[2), et c'est avec ses seules ressources que vous cherchez tant à décrier.

Une voix. — C'est une calomnie !

M. THIERS. — Je ne calomnie personne, c'est vous qui calomniez. Le pays a payé 5 milliards, à 500 millions près. L'emprunt ne pouvait y suffire. La Banque nous a fourni les ressources dont nous avions besoin. Elle s'est conduite d'une manière très-patriotique, mais aussi très-sensée, car le pays aurait été perdu et la Banque avec lui.

Quand nous étions occupés sur la Loire, et que nous étions à Bordeaux, le papier de la Banque a suffi, et il n'a pas été déprécié un seul jour. Nous avons réglé et nous sommes arrivés au règlement de 1 milliard 530 millions. Nous n'avons pas pris 220 millions que nous pouvions prendre. Nous avons présenté un budget parfaitement sincère. Nous avons dû ajouter 75 à 80 millions pour mettre l'armée sur le pied qu'elle doit avoir.

Ainsi nous n'avons voulu rien dissimuler ; il nous faudra 650 millions d'impôts absolument nécessaires ; il nous reste 247 millions à voter. Nous avons eu, en outre, les 2 milliards 200 millions pour faire face à l'indemnité exigible aux époques qui ont été déterminées.

Les capitalistes sont-ils alarmés de cette situation ? Nullement. Que l'on fasse prime sur le billet aujourd'hui, cela n'a rien d'extraordinaire, cela a eu lieu à toutes les époques ; — la prime est tout au plus de 10 fr. sur 1,000 fr. Et il y aurait là de quoi s'alarmer, une perte de 1 pour 100, quand le dollard, en Amérique, a perdu 264 ! Nous avons eu la crise la plus redoutable à traverser, et le billet de banque s'est toujours soutenu.

Le président de la République rappelle la situation où la France se trouvait avant le traité de paix, où elle s'est trouvée encore devant l'insurrection de Paris.

C'est à ce point que, par patriotisme, M. Thiers fermait les yeux et n'osait pas dire si l'on sortirait ou non de notre situation financière, et ceux qui nous demandaient une indemnité ne savaient même pas si nous pourrions la payer.

Le billet de banque s'est néanmoins toujours soutenu ; il n'a pas fléchi un instant, même quand 300,000 Allemands entouraient Paris, et que Paris vivait seulement du billet de banque.

Et l'on dit que nous n'avons pas franchi toutes les difficultés. Non ! sans doute, mais au souvenir de celles dont nous sommes sortis, il nous sera bien permis de nous étonner que vous sembliez vouloir nous alarmer sur la valeur future du billet de banque.

Il sera bien permis au gouvernement de détruire ces alarmes.

M. Thiers ne conteste pas qu'une quantité considérable de métal ne soit sortie de France. C'est une conséquence que nous devons à nos malheurs. Eh bien ! il s'agit, en effet, de remplacer ou plutôt de faire revenir le métal.

Le métal nous reviendra avec la circulation limitée de nos billets d'un côté, et surtout par l'augmentation de nos ressources, par l'augmentation de 650 millions d'impôts. Nous n'avons qu'une dette flottante de 625 millions; nous n'avons donc rien à craindre.

Nous voulons la paix; elle a été cruelle; mais c'est parce qu'elle a été cruelle que nous devons plus y tenir et ne pas risquer légèrement le salut du pays (très-bien!), même quand des imprudences criminelles nous ont attiré des paroles auxquelles nous n'avons dû répondre que par le silence. (Très-bien !)

Nous ne devons pas oublier, comme l'a si bien dit M. Germain, que nous avons nos engagements avec la Banque et que nous devons les remplir. Il n'y a aucune cause de crainte. L'Etat n'a besoin que de 254 millions, et vous ne supposez pas que la Banque ait besoin d'émission pour elle-même : mais elle en a besoin pour le commerce et l'industrie.

La Banque a toujours reçu de 3 à 400 millions de métal tous les ans. L'entrée des céréales a exigé au moins 200 millions. Nous avons l'indemnité à payer. Mais en maintenant la paix et une politique modérée, il est impossible que le travail ne reprenne pas, et avec lui le commerce et la plus grande confiance.

Nous reverrons ainsi tous les ans une somme de 300 à 400 millions de métal se remettre à notre disposition. S'il y a une bonne conduite de la part de l'Assemblée, je n'en doute pas, et de la part du gouvernement (on rit), ce résultat sera certainement obtenu.

M. le président de la République rappelle qu'il a été, dans le temps, contraire aux coupures de 50 fr.; aujourd'hui les petites coupures sont nécessaires, il ne peut rien contre les exigences de la situation, il ne peut que les constater et y obvier. Les petites coupures des établissements de crédit n'offrent qu'une confiance toute relative. (Mouvement.) La preuve, c'est qu'on nous a demandé de toutes parts d'y substituer les billets de banque. C'est que le billet de la Banque de France offre toujours le plus de confiance. (Très-bien !)

La situation industrielle et commerciale de la France inspire toute assurance au président de la République, et notre dette couverte par un amortissement de 200 millions, ne saurait causer d'inquiétude à personne. La spéculation a exagéré le change du métal. Mais elle a bientôt dû s'arrêter devant les faits et devant le bon sens français.

L'or a renchéri, c'est vrai, mais le billet de banque n'a pas perdu. (Mouvement.) Il n'a pas perdu, en effet, puisque les objets payés avec le billet de banque n'ont pas augmenté réellement dans leur cherté. Le billet de banque saurait fléchir ; il est limité par la loi et il est limité par nos besoins eux-mêmes.

Sans doute, il faut être prudent quand on a un instrument pareil entre les mains. Le conseil de la Banque a fait ses preuves de prudence, M. Alfred André n'est pas tout le conseil de la Banque. (Mouvements divers.) et quelque compétent que soit M. André, il me permettra bien d'opposer à un régent de la Banque le conseil même de la Banque. Eh bien ! le conseil, devant moi, a demandé 2 milliards 800 millions. (Réclamations sur quelques bancs.)

M. JULES DE LASTEYRIE. — Devant la commission il a demandé un autre chiffre.

M. THIERS, président de la République. — Vous me permettrez de maintenir ce que je viens de dire, et le conseil de la Banque, non-seulement n'a fait aucune objection au chiffre du gouvernement, il l'accepte parfaitement.

On parle d'autres ressources, continue M. Thiers. Lesquelles ? L'emprunt ? L'emprunt est-il possible actuellement ? L'emprunt ancien n'est pas encore entièrement placé, mais il ne tardera pas à l'être.

Toutefois, l'emprunt, pour être tout à fait placé, demandera encore une année. D'un autre côté, nous ne devons pas perdre de vue une autre considération. Nous désirons la libération complète de notre sol; nous négocions, sans doute ; mais, dans une question d'argent, on ne saurait se le dissimuler, le fond fait beaucoup plus que la forme. (Approbation.)

Toute l'habileté du monde ne fera pas qu'en fait de choses palpables, on puisse obtenir autrement qu'avec des fonds la libération du sol. Et ne voyez-vous pas que l'emprunt de demain tuerait l'emprunt de l'année prochaine ? Et je ne puis m'empêcher de m'étonner de toutes les difficultés qu'on nous crée. Vouloir un emprunt, ce serait insensé. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Croyez-vous que cette discussion soit heureuse pour le pays ? (Non ! non !) Croyez-vous que l'inconvénient d'une pareille discussion ne compensera pas l'écart de 100 millions existant entre la demande du gouvernement et le projet de la commission.

M. Thiers, examinant le passif de la Banque, en vient à cette conclusion que 300 millions ne seraient pas suffisants. Quant à moi, dit-il, au nom de mes collègues, j'insiste. Voulez-vous nous donner 400 millions ? J'accepte ; 600 millions ! ce serait plus sage. Nous accordez-vous 400 ? Nous acceptons, mais pas un de moins. (Oui ! oui ! — Longue agitation.)

M. Bocher déclare qu'il se rend aux observations de M. le président de la République. La commission accepte le chiffre de 400 millions à ajouter à l'émission précédente, c'est-à-dire l'émission des billets de la Banque, portée de 2 milliards 400 millions à 2 milliards 800 millions. (Mouvement prolongé.)

L'Assemblée décide que la discussion générale est fermée, et qu'elle passera à la discussion des articles.

L'article 1er du projet de loi est mis aux voix avec cette modification :

« Art. 1er. — Le chiffre des émissions des billets de la Banque de France et de ses succursales, fixé au maximum de 2 milliards 400 millions par la loi du 14 août 1870, est élevé provisoirement à 2 milliards 800 millions. »

Voix nombreuses. — Aux voix ! aux voix !

M. Tolain voudrait que le taux des escomptes de la Banque fût diminué de 50 0[0. (Aux voix ! aux voix !)

L'article 1er est adopté à l'unanimité.

« Art. 2. — Les 400 millions ajoutés temporairement au chiffre actuel de la circulation seront retirés de la circulation au fur et à mesure des remboursements que le Trésor et la ville de Paris effectueront. »

M. Thiers, président de la République, fait remarquer la difficulté que créerait cet article.

L'article 2, mis aux voix, n'est pas adopté.

« Art. 3. — La Banque de France aura la faculté d'abaisser à 10 fr. et à 5 fr. les coupures de ses billets. » (Adopté.)

« L'émission des coupures de 10 et de 5 fr. ne pourra pas dépasser le chiffre total de 100 millions. »

Le gouvernement repousse la limité désignée par le second paragraphe.

La seconde partie de l'article 3 du projet de la commission n'est pas adoptée.

« Art. 4. — Les établissements de crédit public qui ont émis des petites coupures seront tenus de les retirer dans le délai de six mois. » (Adopté.)

L'ensemble du projet de loi est adopté.

L'Assemblée décide ensuite qu'il n'y aura pas de séance publique avant mercredi prochain.

La séance est levée à huit heures.

CHRONIQUE

Le Jour de l'An à Lyon.

La série de beau temps, dont nous jouissons depuis la Noël, s'est maintenue fort à propos pendant ces deux jours de fêtes populaires, et nous a procuré un commencement d'année aussi agréable qu'on pouvait l'espérer dans cette saison après les rigueurs d'un hiver anticipé qui a couvert notre ville d'une épaisse couche de glace. Le soleil a percé la brume au milieu de la journée et a fort agréablement rechauffé la température.

Pendant toute la matinée, les réceptions du monde officiel se sont succédé, dans l'ordre habituel, chez Mgr l'archevêque de Lyon, M. le premier président de la cour d'appel de Lyon, M. le général commandant de l'armée de Lyon et M. le préfet du Rhône. Il est bien à regretter que l'absence de M. le maire et de ses adjoints, ou d'autres raisons, n'aient pas permis à notre municipalité de prendre part à cette solennité traditionnelle.

Malgré le dégel qui inondait hier plus que jamais la plupart de nos rues et de nos places, les principaux trottoirs de nos grandes voies de communication étaient assez bien nettoyés par les boutiquiers pour procurer aux promeneurs le plaisir de circuler à pied sec. Aussi le mouvement de la foule et l'activité du commerce de circonstance ont-ils été beaucoup plus considérables le lundi que le dimanche.

En certains endroits de la voie publique il y avait encombrement, et dans bon nombre de magasins on avait peine à se faire servir.

Le trafic des jouets à bas prix a semblé surtout très animé, et les enfants ont dû avois pleine satisfaction cette année, en dépit des Prussiens. Aujourd'hui, le génie industriel fabrique pour l'amusement des bébés de merveilleuses poupées d'un bon marché incroyable; pour la moitié de ce que coûtaient jadis d'informes caricatures de carton massif, on leur donne maintenant des bonshommes superbement habillés, qui parlent, chantent, font de la musique, remuent la tête et les bras ; et d'une solidité à toute épreuve.

Chose plus étonnante que cette profusion de miracles économiques, dont tous les enfants réclamaient leur part, on a remarqué dans les riches magasins, que la gêne universelle, produite par la crise financière, ne paraissait pas restreindre sensiblement les achats de luxe. Les achats en ce genre ont été, dit-on, considérables à Lyon, comme à Paris, et ont répandu beaucoup d'argent dans le commerce.

Il faut dire aussi que plusieurs des principaux magasins de la rue de Lyon, de la rue de l'Hôtel-de-Ville, de la rue Centrale et de Bellecour, s'étaient distingués par des étalages d'une rare beauté, offrant aux visiteurs tout ce qui pouvait le mieux les séduire en bijoux, en étoffes, en tapis, en livres, et en charmants petits bibelots de curiosité.

Les pauvres n'ont pas été oubliés dans ces jours de liesse. Outre ceux qui ont reçu abondamment à la porte des églises et dans les rues où la police avait charitablement suspendu ses ordonnances contre la mendicité ; outre les familles secourues par les bureaux de bienfaisance, on voyait de tous côtés des musiciens ambulants, des montreurs de marionnettes ou de marmette, et jusqu'à des pifferari napolitains vêtus de peaux de mouton, tous contents de leurs recettes.

Ajoutons que l'activité dont jouit notre fabrique de soieries depuis le rétablissement de la paix extérieure et intérieure a bien contribué à cet heureux début de la nouvelle année, en procurant à toutes les classes de la population lyonnaise et spécialement aux ouvriers, une aisance dont notre cité appauvrie par la guerre avait grand besoin.

Entre autres dons que la charité lyonnaise offre aux indigents en cadeau de jour de l'an, il faut compter, comme un des plus utiles, celui de la souscription récemment ouverte pour le chauffage des pauvres gens et qui s'est élevé en peu de temps au chiffre de 12,700 f. Ce n'est encore qu'un début et le zèle des dames patronnesses, qui se sont chargées de recueillir les offrandes, autorise à compter sur des résultats encore plus beaux.

Mais, dès à présent, ce qui a été fait soulagera bien des misères cachées et vaudra mille bénédictions aux donateurs et à leurs généreuses intermédiaires.

Par décret du président de la République, sont spécialement chargés, pendant l'année judiciaire 1871-1872, du règlement des ordres :

Au tribunal de première instance de Lyon, MM. Bruneau et Ravier de Magny, juges.

Au tribunal de première instance de Saint-Etienne (Loire), M. Favart, juge.

Au tribunal de première instance de Limoges (Haute-Vienne), M. Fougeron-Laroche, juge.

L'*Ordo* du diocèse de Lyon vient d'être publié.

Nous y remarquons les noms de 1,868 prêtres faisant partie du diocèse. Ils desservent : 666 paroisses, dont 305 dans le département du Rhône, qui compte 678,648 habitants, et 361 dans le département de la Loire, qui en compte 537,108 ; 9 maisons d'études, dont 6 dans le Rhône : les grands séminaires de Lyon et d'Alix, la Ménécanterie de la primatiale, le petit séminaire de l'Argentière, les institutions de Notre-Dame des Minimes et des Chartreux à Lyon ; et trois dans la Loire : les petits séminaires de Montbrison, de Verrières et de Saint-Jodard ; trente écoles cléricales, dont seize à Lyon, quatre à Saint-Etienne, deux à Saint-Chamond et une dans chacune des localités suivantes :

Villefranche, Claveisolles, Tarare, Les Salles, Rive-de-Gier, Montbrison, Saint-Genest-Malifaux, Usson, et 160 aumôneries, dont 70 à Lyon, 52 dans le reste du département du Rhône, 17 à Saint-Etienne et 24 dans le reste du département de la Loire.

L'ex conseil de famille de la première compagnie du 12e bataillon de la garde nationale, sur l'avis motivé de la majorité des membres de ladite compagnie, a décidé qu'il continuerait à distribuer des secours en nature aux nécessiteux compris dans sa circonscription, jusqu'à complet épuisement des fonds restant en caisse.

Le président,
Ph. GUILLERMIN.

Voici la composition du personnel du corps consulaire à Lyon, d'après les renseignements officiels :

Les Etats-Unis sont représentés par le consul M. le général P.-J. Osterhans ; la Belgique est représentée par M. J.-V. Guitard, consul ; la Grande-Bretagne, par M. E. Yéméniz, consul; l'Italie, par le chevalier A. de Rege di Donato, consul général ; la Suisse, par M. A. Ruffer, consul ; l'Urugauy et le Venezuela, par M. P. Londe, consul.

Le général de Cissey, ministre de la guerre vient de soumettre à l'Assemblée nationale une demande de crédit spécial qui intéresse directement nos fabriques d'armes de Saint-Etienne. Ce crédit a pour but de maintenir pendant cet hiver l'activité de ces manufactures qui étaient menacées de chômage, faute d'allocation prévues au budget. Nul doute que la Chambre ne vote immédiatement les fonds demandés afin de continuer nos travaux d'armement qui donnent du pain à quinze mille de nos ouvriers et importent d'ailleurs si grandement à notre sécurité nationale.

La Compagnie des agents de change près la Bourse de Lyon, dans son assemblée générale du 29 courant, a formé comme suit sa chambre syndicale pour l'année 1872 :

M. Page, *syndic.*

MM. Legat, Demoustier, Bizot, Thomas, Rozier et Ferrand, *adjoints.*

Membres sortants, non rééligibles pendant un an, MM. Monier et Steiner-Pons.

Dans la même aseemblée générale, une somme de 2,000 francs a été mise à la disposition de la chambre syndicale, pour être appliquée à différentes bonnes œuvres.

On jugeait, vendredi, un procès assez curieux. Il s'agissait d'une arrestation illégale. On se souvient que, pendant la guerre, dès qu'un homme paraissait suspect par la couleur de ses cheveux, on s'écriait : « Voilà un espion prussien ? » Ici le cas est plus sérieux, car celui qui a fait arrêter est préfet du Rhône, et celui qui a été arrêté avait été signalé par le consul français à Genève.

M. Asse, le prétendu agent prussien et bonapartiste, demeura dix jours en prison, puis il fut relaxé.

Mais il conserve le souvenir « de la paille humide » des cachots, et il demande à M. Valentin et par-devant le tribunal civil soixante mille francs de dommages-intérêts.

M. Pine Desgranges est son défenseur.

Me Caillau-Chouart est l'avocat de M. Valentin.

Le tribunal a renvoyé la cause à huitaine.

Le comité de la rue Grôlée, par l'intermédiaise du citoyen Favier, vient d'envoyer la note suivante au comité de la rue Bréa.

Lyon, le 28 décembre.

Aux citoyens du comité électoral de la rue Bréa.

Après toutes les défections honteuses dont la démocratie a été victime,

Nous vous félicitons d'avoir imposé à vos candidats le mandat impératif.

C'est en entrant dans cette voie que nous obligerons nos mandataires à remplir leur devoir.

Au nom de la démocratie du Rhône :
Alibert, Cré, Pique (Antoine, Gandy, Paignoux, Champonnoi, C. Thimonnier, Rabior, A. Blanc.

Les membres du bureau de l'ex-comité central électoral de l'Alliance républicaine du Rhône :

Le président : F. Bouvard.
Les secrétaires : Antoine Tournissaud, T.-J. Dolfus.
Le trésorier : Allard.

FAVIER.

Le directeur des arènes, M. Rossignol-Rollin, n'a pas voulu finir l'année 1871 sans donner une lutte digne de lui. Le lendemain, il n'a pas voulu, selon son expression, commencer 1872 sans donner le spectacle « de la force et du talent. »

La ville de Lyon commence à prendre plaisir à ces exploits de gladiateurs modernes, et le nombreux public qui accourt, tous les dimanches, à la salle de l'Eldorado, montre de plus en plus son goût pour de tels spectacles.

L'assistance se passionne. Quelquefois, l'issue est inattendue.

Au moment où l'on s'y attend le moins, celui que l'on saluait vainqueur est vaincu. La salle entière se lève alors, applaudit à outrance l'heureux champion, mais elle ne crie jamais : *væ victis ?*

Dimanche dernier, Marseille était *tombé* à l'Alcazar par un simple boucher qui n'y avait mis aucune façon : il fallait voir avec quel enthousiasme un si beau coup fut salué.

L'an passé, le colosse Faouet, qui est le premier *ténor* de Rossignol-Rollin et le *Corneille* de la lutte, Faouet bâti comme le Spartacus des Tuileries, Faouet fut tombé par un inconnu.

Hier, peu s'en est fallu qu'Ambroise, le rival ordinaire de Faouet, ne le tombât sans aucun respect pour son antique réputation.

Christol, un Capoul, a maintenant terminé ses débuts.

Rivolon fera aussi parler de lui : il a, moins que le premier, l'adresse et le respect des traditions de la lutte, mais il sera toujours un adversaire sérieux et peut-être un vainqueur.

AVIS. — Un enfant disant s'appeler Armand (Jean-Baptiste), âgé de 16 ans, taille un mètre 57, cheveux et sourcils châtains, front couvert, yeux gris, nez moyen, bouche moyenne, menton à fossette, visage ovale, teint clair, une cicatrice à l'œil gauche, vêtu d'un képi drap noir, pantalon drap marron, paletot drap bleu, a été arrêté à Lyon, le 30 novembre dernier.

Les personnes qui pourraient fournir des renseignements de nature à constater son identité, sont priées de se présenter au cabinet de M. le commissaire central, rue Saint-Jean, palais de justice.

Agréez, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le commissaire central,
G. DE GOURLET.

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles KRONN et TEYNARD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame

Veuve **Kronn,**

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu le mercredi 3 courant, à huit heures trois quarts du matin.

Le convoi partira du domicile de la défunte, cours d'Herbouville, 9, pour se rendre à l'église Saint-Eucher et, de là, au cimetière de Loyasse.

NOUVELLES DU MATIN

2 janvier. — 8 heures.

Par décret du président de la République française, en date du 30 décembre, les électeurs du canton d'Ajaccio (Corse), sont convoqués pour le dimanche 21 janvier prochain, à l'effet d'élire un représentant au conseil général de la Corse par suite de la démission du prince Jérôme Napoléon Bonaparte.

—

Nous lisons dans l'*Opinion nationale* :

La gauche s'est réunie et a pris la résolution d'arrêter le mouvement de propagande de dissolution de l'Assemblée. Cette résolution a été dictée, dit-on, à la gauche, par le ton comminatoire de la dépêche de M. de Bismarck.

—

On lit dans le *Siècle* :

Les députés de Nice et de la Savoie se sont réunis pour examiner la conduite qu'ils auraient à tenir si M. Dufaure persistait à soutenir le projet de loi sur les menées séparatistes qu'il avait déposé avant les vacances

On assure que plusieurs d'entre eux ont exprimé l'opinion que la députation entière de Nice et de la Savoie devait, dans ce cas, donner sa démission.

—

Mercredi dernier, M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique et des cultes, s'est rendu à l'école normale supérieure, pour y présider à la rentrée des cours et distribuer des récompenses méritées par les élèves pendant la guerre. Après quelques paroles du nouveau directeur, M. Bersot, membre de l'institut, M. Bertin, sous-directeur des études, a rendu compte des travaux de l'école pendant l'année 1870-1871. M. le ministre a pris ensuite la parole et, dans une allocation souvent applaudie, a félicité les élèves qui, dispensés par la loi de tout service militaire, se sont empressés de renoncer à leur privilége et de s'engager soit dans les armées de la province, soit dans celle de Paris. Il a rappelé le nom de M. Lemoine, élève de l'école, mort dans les ambulances prussiennes des suites d'une blessure reçue sur le champ de bataille. Il a terminé en remettant aux élèves les deux croix de Légion d'honneur et les deux médailles militaires qui leur ont été accordées par les ministres de la guerre et de la marine.

—

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que des désordres avaient eu lieu à Arles, et que des troupes avaient été envoyées dans cette ville.

Voici quelques détails donnés à ce sujet par le *Sémaphore* :

L'administration préfectorale nous transmet, en nous priant de l'insérer, la note suivante :

« Quelques désordres ont éclaté à Arles, dans la soirée du 26 décembre.

« A la suite de discussions qui se sont élevées entre particuliers, dans la salle du théâtre, celui-ci a dû être évacué et fermé. Les gendarmes chargés d'exécuter cette mesure ont été assaillis à coups de pierres ; deux d'entre eux ont reçu des blessures sans gravité.

« L'administration, n'entendant pas que de pareilles scènes se renouvellent, a dirigé sur Arles deux cents chasseurs à pied, qui y demeureront tout le temps nécessaire pour que les esprits reviennent au calme si indispensable pendant la période électorale.

« Un des principaux meneurs a été arrêté et déféré à la justice ; un autre est en fuite, mais il est connu et ne tardera pas sans doute à être repris. »

—

On lit dans l'*Indépendance belge* :

Il y a eu cette année, paraît-il, une scène assez vive entre les princes d'Orléans et M. d'Audiffret-Pasquier, à la suite de la séance d'hier et de la publicité donnée aux termes précis de l'engagement des princes et consignés dans les procès-verbaux.

Les princes se seraient plaints à M. d'Audiffret-Pasquier, leur intermédiaire, d'avoir été engagés par lui plus qu'ils ne le voulaient et dans les termes beaucoup plus explicites qu'ils ne l'y auraient autorisé.

—

La *Gazette de Cologne*, d'ordinaire très-bien informée sur les agissements de l'Internale, annonce qu'une scission est imminente dans le sein du comité. La séance de mardi dernier a été des plus agitée ; elle a failli dégénérer en pugilat. Les Français et les Anglais ne veulent plus de l'autocratie de Karl Marx, qu'ils taxent d'agent de Bismarck.

—

L'Angleterre et le Portugal viennent de prendre la France comme arbitre dans un différend qui les sépare, et qui a trait à une contestation territoriale auprès de Port-Natal, au sud du continent africain.

M. de Bismarck ne saura pas gré à l'Angleterre et au Portugal de cette préférence donnée à la France, qui n'a pius la notion du juste, suivant le chancelier de la vertueuse Allemagne.

—

L'instruction de l'affaire de M. Janvier de la Motte a été close hier dit le *Nouvelliste de Rouen.*

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Versailles, 31 décembre.

M. Thiers avec les ministres a visité, à onze heures, le président de l'Assemblée.

L'entrevue a été très-cordiale, mais aucun discours n'a été échangé.

M. Grévy, avec le bureau de la présidence, ont rendu la visite à M. Thiers, à midi.

De nombreux députés de toutes nuances ont été reçus ensuite par le président de la République.

M. Thiers a causé amicalement, mais il n'y a eu aucun discours.

Les députés ont individuellement félicité M. Thiers, lui exprimant leur vif désir pour le succès de sa politique de conciliation.

MM. Bocher, de Lasteyrie et autres ont assuré M. Thiers de leur dévouement, protestant contre le bruit qui leur a attribué une arrière-pensée politique dans le dernier débat de la Chambre.

En résumé, la réception d'aujourd'hui a produit une excellente impression.

M. Thiers, ayant près de lui le maréchal Mac-Mahon, a reçu ensuite l'armée ; aucun discours n'a été prononcé.

Il paraît certain que M. Gontaut-Biron partira mardi pour Berlin.

Les assertions du *Wanderer* de Vienne, concernant les négociations pour la libération complète de la France sont inexactes. Des négociations pareilles sont improbables avant le paiement complet du quatrième demi-milliard.

La circulaire du prince Gortschakoff relativement à l'entente de l'Allemagne et de la Russie, mentionnée par *Paris-Journal*, est complètement ignorée à Versailles.

Il est inexact que M. Thiers ait reçu hier le comte Orloff, lequel n'a pas encore paru à Versailles.

Paris, 1er janvier 1872.

Aujourd'hui réception par M. Thiers du corps diplomatique au grand complet.

M. Thiers n'a prononcé aucun discours.

Le comte d'Arnim n'y assistait pas parce que, de fait, il ne fait pas encore partie du corps

LIQUIDATION JUDICIAIRE.

Gotard (Antoine), épicier, rue de Chartres, numéro 90.
Juge-commissaire, M. Favre.
Liquidateur, M. Dargère.
Date du jugement, 29 décembre 1871.

LIQUIDATION JUDICIAIRE.

Lemonon (Claude), marchand de vin, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 19.
Juge-commissaire, M. Boffard.
Liquidateur, M. Hostache.
Date du jugement, 29 décembre 1871.

LIQUIDATION JUDICIAIRE.

La société française de Navigation (G.-A. Tabourin fils et Cie), place des Cordeliers, numéro 12.
Juge-commissaire, M. Clément-Désormes.
Liquidateur, M. Grizard-Delaroue.
Date du jugement, 29 décembre 1871.

SOUSCRIPTION

REÇUE AU BUREAU DU JOURNAL DE LYON
POUR

S'affranchir de l'envoi des Cartes de visite.

(3e liste.)

M. et Mme Chevillard, avoué,	Fr.	10	»
M. et Mme Luville,	—	25	»
M. J.-A. Ferrieu,	—	20	»
M. et Mme Arguillère, architecte,	—	10	»
M. et Mme J. Mauvernay,	—	25	»
M. Ernest Jaricot,	—	20	»

Les suivants, tous agents de la Compagnie des Dombes et du chemin de fer du sud-est :

MM. Mathieu (Edouard)	15		
Hartmayer (Louis)	5		
de Forcrand (Amédée),	5		
de Bernis (Pierre),	5		
Comté,	1		
Mathieu (Auguste),	1		
Milliat (Alphonse),	5		
D. Four,	10		
Bergeron,	5		
Bouvier,	5		
Biarez,	10		
Broux,	3		
Jouffret (Maximin),	5		
	75 ci. —	75	»
TOTAL	Fr.	185	»
Montant de la liste précédente	—	610	»
TOTAL GÉNÉRAL	—	795	»

Pour se libérer des cartes de visite, les membres du Comité de secours Alsace et Lorraine, dont les noms suivent, ont fait don à la Société :

M. Schnéegans, rédacteur en chef du *Journal de Lyon*, 10 fr. — M. Stouvenel, 10 fr. — M. Moscovit, 5 fr. — M. Reichshoffer, 10 fr.

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES

SAINT-ÉTIENNE, 30 décembre.

NOMBRE	SOIES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BENGALE	CHINE	CHINOISE	JAPON	BROUSSE	PERSE	DIVERSES	POIDS
9	Organsins.	5	»	2	»	1	»	»	1	»	»	474 76
16	Trames....	1	»	1	»	14	»	»	»	»	»	933 94
2	Gréges.....	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	72 60
»	Divers.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Bobines....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
27		6	»	3	»	17	»	»	1	»	»	1481 30
	BALLOTS PESÉS											
2	Organsins.	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	9 75
5	Gréges.....	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	215 14
3	Trames....	»	»	1	»	2	»	»	»	»	»	102 88
»	Divers.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
10		1	»	2	»	7	»	»	»	»	»	257 28

8 Décreusages — 3 Gréges.
28 Cuvrées — 14 Moulin.

BULLETIN DU MOIS DE DÉCEMBRE.

VALENCE.

28 Organsins	1849	»
15 Trames	1004	»
65 Gréges	4064	»
» Ballots pesés	577	»
121 Total	7494	»
Opérations de décreusage.	23	»
Dernier numéro placé....	121	»
Total du 1er au 31 décemb.	7494	»

COURS OFFICIEL DES DENRÉES

du 16 au 23 décembre.

MARCHÉ AUX GRAINS

Blé, l'hectolitre.	24	85
— le quintal métrique	33	08
Farine ronde, le quintal métrique.	45	33
Seigle, l'hectolitre.	13	30
Orge, —	12	»
Sarrasin —	10	20
Maïs —	12	60
Avoine, —	9	»

MARCHÉ DES BESTIAUX SUR PIED (VAISE).

Bœuf, le quintal métrique	156	»
Vache, —	152	»
Veau, —	210	»
Mouton, —	174	»
Porc, —	130	»

MARCHÉ EN GROS DE LA MARTINIÈRE.

Dindes, la pièce.	6	50
Oies —	6	»
Canards, —	3	75
Volailles, —	3	50
Poulets, —	2	25
Pigeons, —	1	»
Beurre, le kilogramme.	2	35
Œufs, le cent	10	»
Fromages, le kilogramme	1	40

MARCHÉ EN GROS DES FRUITS ET LÉGUMES.

Pommes de terre, le quintal métrique.	8	50
Châtaignes, —	18	»

CRIÉE DE LA MARÉE.

Marée fine, le kilogramme	2	50
— ordinaire —	1	»
Huîtres, la bourriche	11	»

MARCHÉ DE LA PÊCHERIE.

Carpes, le kilogramme	1	40
Tanches, —	2	»
Brochets, —	3	»
Brochetons, —	»	»

CRIÉE DU GIBIER.

Lièvres, la pièce	5	50
Perdreaux, —	2	50
Cailles, —	2	50
Faisans, —	7	»
Alouettes, la douzaine	2	50

MARCHÉ EN GROS DES VINS A SERIN.

Vins du Beaujolais, 1869, l'hectolitre.	55	»
— — 1870, —	50	»
— Mâconais 1870, —	50	»
— Villefranche, 1870, —	45	»
— Bugey, 1870, —	40	»

DIVERS EN BOUTIQUE.

Pain de ménage, prix moyen, le kil.	»	45
Bœuf, le kilogramme	1	60
Vache, —	1	40
Veau, —	2	»
Mouton, —	1	90
Porc, —	2	»

DIVERS AUX HALLES.

Pain de ménage, prix moyen, le kil.	»	43
Bœuf, le kilogramme	1	30
Vache, —	1	20
Veau, —	1	80
Mouton, —	1	50
Porc, —	1	80

FOURRAGES.

Foin, le quintal métrique.	13	25
Paille —	9	25

THÉATRES

Spectacles du 2 janvier 1872.

Gymnase. — Le Fils de Giboyer, comédie. — Le Testament de M. de Crac, opéra-bouffe. — Le Clou aux Maris, vaudeville.
On commencera à 7 heures 1/2.

VILLE DE PARIS 1869

Tirage du 15 janvier 1872.

Gros lot : 200,0000 fr.; 4 lots de 10,000 fr.; et 10 lots de 1,000 fr.
En versant cinq francs par obligation chez M. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon, on participe aux chances de ce tirage. 2071

VILLE DE PARIS 1871

Tirage du 10 janvier 1872.

Gros lot : 100,000 fr.; 2 lots de 50,000 fr.; 10 lots de 10,000 fr. et 75 lots de 1,000 fr.
En versant cinq francs par obligation chez M. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon, on participe aux chances de ce tirage. 2070

COMPAGNIE LE SOLEIL

La compagnie d'assurances **le Soleil** a l'honneur d'informer le public que son agence de Lyon étant devenue vacante, Monsieur A. DE LAVAYSSE, inspecteur de la compagnie, est chargé de l'intérim de ladite agence jusqu'à sa réorganisation.
En conséquence, toutes communications concernant le service doivent lui être adressées.
Les bureaux de l'Agence sont situés rue de l'*Hôtel-de-Ville*, n° 3. 2107

Le corps médical recommande :
LA TISANE
DU
FRÈRE CHARLES
connue depuis longtemps et toujours employée avec succès contre les douleurs, le rhumatisme et la goutte.
Prix : **2** fr. **50** cent.
à la pharmacie de la Martinière
ALBERTIN et L. PUY,
3, place de la Miséricorde, 3,
LYON. 1563

COURS OFFICIEL
DES SOIES

Abonnement : Lyon, 5 fr. Départements, 6 fr.
S'adresser place de la Comédie, 25, chez M. CORNET. 2065

MUSÉE FRANÇAIS

ENTRÉE RUE DE LA BARRE

Visible tous les jours de 11 heures du matin à 10 heures du soir. 2061

ÉTRENNES
GAUTHIER

2, Rue de Lyon, 2

Objets d'art
Cristaux montés
Porcelaines décorées
Ebénisterie
Immense choix d'articles en cuir de Russie
Porte-Monnaie
Porte-Feuilles ivoire & écaille
Prix fixe.

CRÉDIT LYONNAIS

EMPRUNT
DE LA
VILLE DE PARIS 1871

Le deuxième versement étant exigible d'ici au 6 janvier prochain et les titres ne pouvant avoir droit qu'après ce versement au tirage du 10-20 janvier, le **Crédit Lyonnais** invite les souscripteurs à donner au plus tôt leurs instructions.
Les souscripteurs pourront en même temps prendre connaissance des numéros qui leur sont attribués. 2101

EN VENTE :
chez tous les libraires et dans les bureaux du *Bulletin officiel de l'Exposition*, 14, rue Confort,
L'ALMANACH-GUIDE DES EXPOSITIONS
renfermant des détails intéressants sur l'exposition de Lyon de 1872. 2104

DUC

49, Rue de Lyon, 49

ÉTRENNES

CHOIX IMMENSE
D'ARTICLES NOUVEAUX
BRONZES D'ART
CRISTAUX MONTÉS
ÉBÉNISTERIE DE LUXE, ÉVENTAILS

GRAND CHOIX
MAROQUINERIE EN CUIR DE RUSSIE
extra-riche.

PIPES ET PORTE-CIGARES
En écume de mer et ambre.

49, Rue de Lyon, 49.

Le gérant : THENESY.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

ERRATUM

Etude de Me FRANC, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 21.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Dans l'acte de dissolution de la société Geynet et Couthon, publié dans le numéro du trente décembre mil huit cent soixante-onze, 4e page, lisez : *Marie Disier, veuve de Jean Geynet.*
2169 Signé : FRANC.

VENTE JUDICIAIRE

Le mercredi trois janvier mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place Colbert à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets saisis consistant en seaux, arrosoirs, bagnons, une grande quantité d'objets de ferblanterie, lampes, banque, rayonnages, etc, etc.
La vente sera faite au comptant. 2110

VENTE FORCÉE

Le vendredi cinq janvier mil huit cent soixante-douze à dix heures du matin, sur la place de la Pyramide, à Lyon-Vaise, il sera procédé à la vente de divers objets mobiliers tels que : tables marbre, chaises, canapés, comptoir, lustres, glaces, commodes, fourrage, cheval, voitures, etc., etc., le tout saisi. 2106

UN JEUNE HOMME

très au courant des affaires commerciales, désire trouver un emploi.
S'adresser aux initiales X..., 89, rue de l'Hôtel-de-Ville.

POMMADE AU GOUDRON
INFAILLIBLE

contre les Pellicules, les Rougeurs, les Démangeaisons de la Peau. Elle a le mérite d'arrêter la Chûte des Cheveux. — Préparées par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon : 2 fr.
Se trouve : Chez tous les coiffeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19.

A CÉDER

à de bonnes conditions,
UN HOTEL

situé à proximité de la gare de Genève et de l'exposition.
S'adresser au bureau du journal.

UN ALSACIEN

ex-capitaine de la troisième légion d'Alsace et de Lorraine, demande un emploi pour la comptabilité ou la correspondance.
Toutes les références désirables seront données.
S'adresser à la Société alsacienne et lorraine, rue Adélaïde-Perrin, numéro 13, de sept à dix heures du soir.

ON DÉSIRE commanditer une maison de soierie avec emploi. On disposerait d'une somme de 60,000 à 100,000 fr. S'adresser à M. Morand, place des Terreaux, 7.

A VENDRE dans un très-bon quartier, une **Maison** rendant 3,500 fr. Prix 48,000 fr. S'adresser à M. Morand, place des Terreaux, 7, de midi à deux heures. 2037

A VENDRE DEUX CHEVAUX LANDAIS, pour cause de cessation de voyage. S'adresser, pour les voir et traiter, à M. Desmurger, rue Ferrandière, n. 6.

JOURNAL DE LYON

(DEUX ÉDITIONS) **QUOTIDIEN** (DEUX ÉDITIONS)

ADMINISTRATION & BUREAUX : RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 41
Bureaux de vente : Rue Centrale, 34
A LYON

Rédacteur en chef : M. A. SCHNÉEGANS | Administrateur-Rédacteur : M. Eugène YUNG

PRIX DES ABONNEMENTS

Lyon	Un an **36** fr.;	Six mois **18** fr.;	Trois mois **9** fr.
Département du Rhône	— **40**	— **20**	— **10**
Autres départements	— **46**	— **23**	— **12**

(*Etranger, le port en sus.*)

Les abonnements datent du 1er et 16 de chaque mois.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.
Toute lettre non affranchie est rigoureusement refusée.

AGENCE
POUR LA VENTE DES IMMEUBLES

RUE ROMARIN, 29, AU 1ER
(*ci-devant place des Terreaux*, 1)

A VENDRE

Maison d'une superficie de 220 mètres et d'un revenu net de 6,500 francs, à l'angle de deux rues importantes dans le voisinage des Terreaux. Prix, 110,000 francs.
Maison à Perrache, près de la place Napoléon. Cette maison, de construction moderne, a rez-de-chaussée et six étages, et 238 mètres de surface. Revenu net actuel, 3,200 francs. Ce revenu sera plus tard de 6,600 francs. Prix, 70,000 francs. On échangerait contre un immeuble de valeur égale ou inférieure, même à la campagne; contre une construction convenable à une usine, ou même contre un terrain nu à la Guillotière ou aux Brotteaux. 2108

Le premier janvier, de quatre à cinq heures du soir,
IL A ÉTÉ PERDU

dans le parcours de l'omnibus du pont de pierre à la place de la Pyramide à Vaise, **UN**
PORTE-MONNAIE
en peau, violet

ayant servi, contenant une paire de boucles d'oreilles en diamants montée sur jais, une clef en or, cinq francs en or et quelque petite monnaie. Le rapporter rue de la Pyramide, 16, contre bonne récompense. 2105

PROPRIÉTÉ DE RAPPORT
A VENDRE

La vaste terre de Pillier, sise aux environs d'Arles, à trois quarts d'heure de Marseille.
Cette belle propriété d'une étendue de 400 hectares, parfaitement arrosée par une dérivation du canal de Craponne, est traversée par la ligne de Lyon à Marseille et desservie par une gare de voyageurs et de marchandises, située sur la propriété même.
L'exploitation se compose de vignes, prairies, terres arables, oliviers, mûriers, amandiers, divisée en 4 métairies avec bâtiments et dépendances.
Le château avec caves, cellier, jardin, bois anglais est environné de belles plantations d'arbres d'essences diverses et de taillis de chêne dont la chasse est très-recherchée des amateurs marseillais.
S'adresser pour tous renseignements à Me JOANNARD, notaire, place des Terreaux, 9, à Lyon. 1952

Demi-Gros. **A L'OLIVIER** Détail.
6, rue Bourbon, 6, Lyon,
Succursale de la maison RIPERT et LOMBARD, propriétaires-fabricants à ARLES (Bouches-du-Rhône).
HUILES D'OLIVE, SAVONS,
AMANDES, OLIVES PRÉPARÉES
Cette maison se recommande par la modicité de ses prix, et la bonne qualité de ses produits, dont elle garantit la *provenance* et la *pureté*. 2059

BOURSE DE PARIS

Samedi, 30 décembre.

TERME

PRÉC. CLOTURE	VALEURS.	PREMIER COURS	DERNIER COURS
55 95	3 0/0 Français	56 15	55 85
90 95	Id. Emprunt	91 35	91 05
69 70	5 0/0 Italien	69 80	69 77
955 ..	Fonc. estamp	952 ..	947 ..
525 ..	Crédit Mobilier	525 ..	525 ..
575 ..	Société Générale	575 ..	577 ..
500 ..	Crédit Mobil. Espagnol	500 ..	497 ..
825 ..	Orléans	825 ..	827 ..
... ..	Nord	980 ..	980 ..
850 ..	Paris à Lyon et Médit.	853 ..	853 ..
872 ..	Autrichiens	873 ..	871 ..
818 ..	Nord-Ouest Autriche	818 ..	... ..
467 ..	Lombards	468 ..	473 ..
187 ..	Suez	188 ..	190 ..
92 4/8	Consolidés	92 5/8	92 5/8

Bulletin Météorologique du 2 Janvier

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE minima	THERMOMÈTRE maxima A MIDI	PRESSION barométr.	ÉTAT du ciel	VENT à 2 h. du m.
—2°	+ 1°	0,751	beaux	S.

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage	0,00
Sa température	+ 2°
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage.	0,00
Sa température	+ 3°
Quant d'eau tombée à Lyon du 15 au 31 décembre	0,015

BOURSE DE LYON

Du **2** Janvier 1872 (de 11 heures à midi 1/2).

Comp.	RENTES	AU COMPTANT.	LIQUIDATION COURANTE	LIQUIDATION PROCHAINE
55.80.	3 0/0 Français	55.80	55.95 75.—85 80.	56 15.20
.....	3 Au porteur	56 10		
	Coupures			
91.15..	5 0/0 Emprunt	91.10	91 25 30 25 5 2	91 65 70 40.45
	Petites coupures			
	Libérées	90		
	Coupures			d.50.92.60 75
505....	6 0/0 Obligat. Trésor	506.6 5	506 5	
	6 Coupures			
81.....	4 1/2 Français			
70 75 .	5 0/0 Italien 1000	70.60	70.90 85 80.75.80	71.50.45.35.25 20
	5 Coupur. 1,000 f...500		92 95 98	
	— 500....200			
	— 200....100			d.50 72.70.50 4.
	— 100.....50			
	— 50.....	70.60		
	Pet.-Coup			
	Etats-Unis 5,20			
212 50	Crédit mobilier	250	555	
500 ...	Mobilier espagnol		500	502
825 ...	Orléans			
860 ...	Paris-Lyon-Méditer	860	860 61	865
880 ...	Société Autrichienne	880 78	880.81	882.80 80 80 82.
820 ...				d.10 887.90
		Nouv		
472 50.	Lombard-Vénitien		471 72	472 73 73.74.75
105 ...	Canal maritime de Suez			
	Id. délégations			
	Foncier			
630....	Midi			
	Nord-Ouest			
980....	Nord			
	Ville de Paris 71	264.37	264.37	

EMPRUNTS DES ÉTATS ÉTRANGERS

Ottoman 1863	338.75	Russie	
— 1866		Hongrois	
— 1869	7.300	Honduras	180
Autriche 1855		Peruvien	
— Domaniales	265.50	Tabacs (Italie)	

OBLIGATIONS	COURS DU JOUR
Ville de Lyon 1854-56	
Ville de Lyon 1859	
Ville de Lyon 1865-67	
Ville de Lyon 1870	
Ville de Lyon 1871 7 0/0	516 87
Département du Rhône	545
Ville de Paris 1871	262
Ville de Paris 1865-69	
De la Loire	910
Rhône-&-Loire 4 0/0	500
Rhône-&-Loire 3 0/0	
Bourbonnais 3 0/0	
Paris à Orléans 3 0/0	
Paris-Lyon-Méditerranée	297 50
Paris-Lyon-Méd. 1866	285
Méditerranée 5 0/0	
Méditerranée 3 0/0	
Midi	
Dauphiné	
Dombes (Sud-Ouest)	
Victor-Emmanuel 1862	
Bons Lombards, r. 1871	
— — r. 1872 à 1874	505
— — r. 1876	509 37
— — r. 1877 et 1878	
Lombards 3 0/0	
Chemins de fer Romains	184
Saragosse	202
Nord de l'Espagne	
— priorité	192 50
Portugaises	13/4
Rue de Lyon 1856	
Rue de Lyon 1862	
Terre-Noire 5 0/0	
Terre-Noire 6 0/0	
Firminy	
Fonderies de l'Horme 3 0/0	
Fonderies de l'Horme 5 0/0	
Commentry	
Fourchambault, 1re	
Fourchambault, 2e	
Fonderies du Creusot	276
Aciéries de la marine	
Herné-Bockum	
Comp. Générale des Eaux	
Comp. générale des Eaux 5 0/0	
Gaz de Lyon 6 0/0	
Gaz de Lyon 5 0/0	
Croix-Rousse	
Suez 5 0/0	322 50
Abattoirs de Lyon	

ACTIONS	COURS DU JOUR
GAZ	
Lyon	
Guillotière	
Saint-Etienne	
Trois villes du Midi	
Venise	
Angers	
FONDERIES	
De Terre-Noire, la Voulte et Bességes	
De l'Horme	
De Pont-l'Evêque	
Du Creusot	632 50
Aciéries de la marine & des ch. de fer	277 50
De Fourchambault	
H.-F. de Franche-Comté	
F. de C. & Commentry	
Aciéries & F. de Firminy	
Fonderies, forges et aciér. de St-Etienne	
MINES	
De la Loire	192
De Montrambert	
De St-Etienne	218
De Rive-de-Gier	
Roche-la-M. & Firminy	710
BANQUES	
De France	
Crédit lyonnais	
Soc. Lyon. de dép. & compt. c.	
Comptoir Lyonnais	
Compt. d'e. Collet & Cie	
Etats-Unis	
BATEAUX	
C. génér. de navigation	
C. de Navigation mixte	
C. des Bat.-Omnibus	
DIVERSES	
Rue de Lyon	445
Comp. générale des Eaux	
Dombes & Sud-Est	
Comp. des Abattoirs	
Verrer. de Loire-Rhône	

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 2 janvier.

L'entrain que le vote de la loi pour l'augmentation de la circulation des billets de banque avait produit sur nos fonds à notre bourse de samedi était déjà moins grand aujourd'hui et le 3 0/0 était lourd de 55.95 à 55.80.
L'emprunt a ouvert à 91.25, 91.30 pour tomber à 91 — et se relever seulement à 91.05 en clôture.
Le report du 3 0/0 se discutait de 35 à 40 centimes, celui de l'emprunt de 42 1/2 à 45 centimes.
Pendant que nous nous demandons si nos fonds sont à leur prix ou bien s'ils ne sont pas encore trop élevés pour les circonstances politiques et financières dans lesquelles nous nous trouvons, les Italiens affirment chaque jour cens en mains que leur 5 0/0 n'est pas à son prix.
Ils le poussent donc vigoureusement en faisant acheter sur nos marchés. On a débuté à 70.90, — 1.10 au-dessus du dernier cours de Paris de samedi, pour faire au plus bas 70.60, et remonter en clôture à 70.80.
Le Lyon se remet peu à peu de la chaude alarme du temps dernier. Les actionnaires espèrent encore qu'on ne frappera pas tous les coups sur leur dos — et nous pensons qu'ils ne seront pas déçus. On ne peut vraiment tout prendre chez les mêmes !
Autrichien mieux tenu à 880 ; Lombards en hausse de 471.25 à 472.50.

BANQUE ET CHANGES.

Or demandé à 8,50 le 0/00, peu d'offres aujourd'hui.
Londres court, 25.67 1/2 à 25.72 1/2.
— long, 25.70 à 25.75.
3 0/0 Extérieur espagnol ancien 33 7/8, 34.
— — — 1871 33.1/2.
Dollars 1862 verts, 104.3/4
— jaunes, 104.7/8.
— 1867, janvier, 110.
Autrichiennes anciennes, 299.25.
Idem. nouvelles, 296.25.
Sardes, 1863, 197, 198.
Lombardes nouvelles, toujours en hausse à 252.50.

GERVAIS.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre, Lyon le